



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 19 mars 2012

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la cohorte de nouveau-nés parisiens pour l'étude des relations existant entre la santé respiratoire, les problèmes d'allergie et de l'environnement.....	22
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la réouverture immédiate du Centre de santé Saint-Victor. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation du Centre de santé Moulinet (13e).....	23
2012, DA 8 G - Lancement et signature, dans le cadre du groupement de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaire en 7 lots séparés, pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments pour la réalisation de travaux de métallerie ferronnerie.....	3	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière.....	24
2012, DA 17 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de divers mobiliers de bureau destinés aux services de la Ville et du Département de Paris, en 3 lots séparés, lancement des marchés à bons de commande correspondants et attribution des marchés correspondant aux lots 1 et 2.....	4	Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la liste des logements relevant du parc de logements de l'A.P.-H.P. <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux critères utilisés par l'A.P.-H.P. pour attribuer les logements relevant de son parc. <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux conditions d'occupation des logements de l'A.P.-H.P.....	25
2012, DDEEES 31 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.....	5	2012, DASES 16 G - DDEEES 17 G - Approbation du principe, des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à l'évaluation et à l'accompagnement des allocataires parisiens du RSA ayant un projet artistique en 6 lots séparés et autorisation de signer les marchés et de solliciter un cofinancement du FSE.....	28
2012, DDEEES 68 G - Subvention et convention (3.000.000 euros) avec OSEO Région pour abonder le fonds Paris Innovation Amorceage.....	7	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la fermeture de centres d'hébergement d'urgence à Paris à l'issue de la période hivernale.....	31
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la sauvegarde de l'emploi de la société Surcouf.....	9	2012, DASCO 32 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics du 10e arrondissement pour l'année scolaire 2012-2013.....	31
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la restructuration du bureau de poste, gare du Nord.....	10	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la réintégration d'un agent d'entretien au collège Robert Doisneau.....	32
2012, DVD 24 G - Signature avec l'Etat, la Région d'Ile-de-France, la Société du Grand Paris, le STIF et la RATP de la convention de réalisation et de financement du projet d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 du métro.....	11	2012, DLH 2 G - Signature des avenants aux conventions passées avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement et avec l'ANAH pour la gestion des aides à l'habitat privé. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au niveau des crédits délégués par l'Etat pour le logement social à Paris.....	33
2012, DASES 149 G Subvention (2.000 euros) à l'association "Parole de Chien" (9e).....	13	Désignation de personnalités qualifiées dans un organisme.....	41
2012, DASES 114 G - Participations (94.100 euros) répartis entre 42 associations participant au programme départemental d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2011-2012.....	14	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	41
2012, DASES 168 G - Signature d'une convention (2.368.870 euros) entre l'Etat et le Département de Paris relative à la prise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris.....	16	Clôture de la séance.....	41
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la fermeture du centre médical et dentaire du Louvre.....	17	Liste des membres présents.....	42
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la nomination du Pr. Philippe JUVIN en qualité de chef de service des urgences de l'HEGP.....	19		
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux dangers de l'usage du perchloroéthylène dans les pressings pour les travailleurs et les riverains.....	21		

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	42
Vote spécifique.....	47
Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	48
Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.....	49
Annexe n° 3 - Absences des élus en formation de Conseil général en 2011.....	50

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Marie-Laure HAREL, MM. Gauthier CARON-THIBAUT et Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 6 février 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas, ils sont adoptés.

2012, DA 8 G - Lancement et signature, dans le cadre du groupement de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaire en 7 lots séparés, pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments pour la réalisation de travaux de métallerie ferronnerie.

M. LE PRÉSIDENT. - Maintenant, nous examinons en 1ère Commission le projet de délibération DA 8 G.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Président.

Simplement, à cette séance du Conseil général, nous avons beaucoup de projets de délibération qui renvoient à des marchés et, dans la quasi-totalité de ces marchés, sont prévues des clauses sociales et environnementales, sauf pour ce marché.

Nous aimerions savoir pourquoi ce marché s'exonère de telles clauses, alors qu'il ne nous semble pas que, pour la nature même du marché, on ne puisse mettre des clauses sociales environnementales, c'est la première question.

La deuxième, c'est qu'il y a déjà longtemps que nous souhaitons que nous puissions avoir un bilan détaillé des clauses sociales et environnementales qui sont contenues dans les différents marchés, tant d'ailleurs en Conseil municipal qu'en Conseil général, avec des indicateurs pour savoir ce que cela représente, quel est leur poids, notamment par exemple en termes soit de volume par rapport à l'ensemble des heures travaillées liées au marché soit en valeur en euros dans d'autres cas.

Nous aimerions savoir quand nous pourrions disposer de tels indicateurs.

Merci.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. Bertrand DELANOË au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission. - Je vais répondre à la dernière question concernant le bilan des clauses sociales et environnementales, parce que c'est le plus facile pour nous.

Ce travail est fait et nous allons pouvoir vous le communiquer rapidement.

En ce qui concerne ce marché particulier, je tiens à remercier M. CONTASSOT, parce qu'il est particulièrement attentif à ces questions. Je préférerais qu'il vienne en 1ère Commission, ce serait bien ! Je plaisante.

C'est un marché de travaux de métallerie et ferronnerie. La Direction des Achats examine systématiquement pour chaque marché la possibilité de recourir à des clauses sociales. Or, dans le cas de ce marché particulier, ce ne sont pas des prestations de ferronnerie basiques, ce n'est pas de la serrurerie ou des choses faciles à faire.

Ces prestations sont listées dans le cahier des charges que je vous transmettrai à la fin de mon intervention.

Pour ce marché, une recherche a donc été effectuée auprès des structures d'insertion et des organismes chargés du suivi des personnes en insertion.

Il s'avère que dans ce corps de métier, il n'y a pas de filières susceptibles de répondre à la demande de la Ville de Paris et les entreprises titulaires n'auraient donc pas la possibilité de recruter du personnel en insertion. Dans d'autres marchés, que l'on prenne les revêtements de sol, que l'on prenne les menuiseries, ceux que vous avez cités, des clauses sociales ont été insérées parce qu'il y a des structures ou des filières qui permettent de répondre au besoin.

En ce qui concerne les clauses environnementales, les exigences sont toutes intégrées dans le cahier des clauses techniques particulières. Cela concerne le type de peinture, les COV tout ce qui fait habituellement partie de nos demandes environnementales est dans le CCTP.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je vais mettre aux voix le projet de délibération, en vous demandant un peu d'attention parce qu'il y a beaucoup de conversations particulières et beaucoup de brouhaha.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 8 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DA 8 G).

2012, DA 17 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de divers mobiliers de bureau destinés aux services de la Ville et du Département de Paris, en 3 lots séparés, lancement des marchés à bons de commande correspondants et attribution des marchés correspondant aux lots 1 et 2.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DA 17 G, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 1 G. Il s'agit d'un groupement de commandes pour la fourniture de divers mobiliers de bureau.

La parole est à Mme Camille MONTACIÉ pour l'amendement technique.

Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission. - En fait, il y a deux amendements techniques l'un au Général et l'autre au Municipal. Le A 1 G concerne le fait qu'il y a une erreur sur les seuils minimums qui portent sur quatre ans et non sur deux ans et rectifie une pondération erronée.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° A1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 17 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DA 17 G).

2012, DDEEES 31 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons, en 2e Commission, le projet de délibération DDEEES 31 G : lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

La parole est d'abord à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce projet de délibération va permettre de lancer la quatrième édition de l'appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

De manière générale, nous pouvons dire que la persistance du chômage et de l'exclusion crée pour les Parisiens des difficultés multiples dont les retentissements peuvent être atténués par les nouveaux dispositifs qui sont ceux de l'économie sociale et solidaire. Mais, de manière un peu particulière, et toute particulière, le soutien renforcé à ce secteur par notre Département permet d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Depuis quatre ans, ce sont environ 10.000 Parisiens qui ont trouvé un emploi en suivant un des parcours des dispositifs de l'économie sociale et solidaire, dont l'efficacité en matière de réinsertion n'est plus à démontrer.

Je rappelle que les précédents appels à projets ont permis la création ou le développement d'une trentaine de structures, soit près de 170 emplois. Un précis chiffrage des retombées est assez rare, d'ailleurs, et je remercie l'élue en charge de cette délégation de nous permettre d'évaluer aussi la portée des dispositifs et leur efficacité réelle.

En 2011, 8 projets ont été sélectionnés sur 60 présentés, ce qui montre la vitalité de ce domaine de l'innovation sociale et, parmi les trois sujets prioritairement subventionnés, ceux qui traitent de la grande exclusion, de la culture et ceux portés par des structures coopératives.

Je vais dire quelques mots du deuxième thème qui est proposé.

La culture, en effet, c'est l'activité culturelle sous toutes ses expressions qui est visée, puisque les projets pourront porter sur la diffusion, l'accès à des dispositifs culturels existants trop rarement utilisés ou la conception d'activités permettant aux citoyens d'être eux-mêmes acteurs.

Cet appel à projets devrait donc permettre dans ce domaine de lancer des initiatives susceptibles d'engendrer un développement significatif des activités et accroître la capacité à embaucher de manière durable, dans un secteur où le chômage et la précarité sont très forts mais aussi où les compétences et les idées existent.

On est là dans le domaine de l'expérience, de l'innovation, de la créativité renouvelée qui va, je l'espère, au-delà de cette assemblée, intéresser les très nombreux artistes et associations culturelles, artistiques qui vivent et travaillent à Paris.

En retour, je pense que ces projets doivent permettre de renforcer, accélérer l'accès à la culture des Parisiens, dont également, et peut-être surtout, des publics en situation eux-mêmes de grande exclusion.

Donc, ce ne sont pas simplement les artistes ou les professionnels du secteur qui bénéficieront de cet appel à projets mais l'ensemble des Parisiens qui en profiteront.

D'autre part, la subvention de fonctionnement d'aide au démarrage et au développement, d'un montant de 25.000 euros maximum, qui sera accordée aux projets distingués par le jury, devrait permettre d'attirer quantité de projets intéressants.

Je voulais partager mon enthousiasme pour voter ce projet de délibération avec vous.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais faire une intervention très brève puisque Mme FOURNIER, juste avant, a déjà longuement parlé de ce projet.

Je voulais souligner et saluer cet appel à projets parce que, face à l'accroissement du chômage et de la précarité, on voit que le Département de Paris continue d'aller plus loin, de s'engager en renforçant son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire pour la quatrième année. Je sais que, effectivement, ce sont des projets, derrière, innovants, solidaires et de proximité, qui vont servir concrètement au plus près des Parisiens.

Je tenais à m'en féliciter et à en féliciter Mme DAGOMA aussi qui œuvre tous les jours pour que ces projets puissent voir le jour.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Seybah DAGOMA pour répondre aux deux oratrices.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je remercie Mmes Danielle FOURNIER et Olivia POLSKI pour leur intervention sur ce projet de délibération qui lance la quatrième édition de l'appel à projets de la Mairie de Paris en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Je rappelle que, grâce à cet appel à projets, nous mobilisons tous les ans, depuis le début de la mandature, les imaginations et les énergies pour soutenir la création d'entreprises, créer de nouveaux emplois, notamment d'insertion, et rendre de nouveaux services aux Parisiens, tout en diversifiant les activités et en élargissant les publics bénéficiaires.

Pour cela, nous nous appuyons sur les acteurs de terrain pour recenser les idées, motiver les créateurs d'entreprise et distinguer les projets.

Cette année, - cela a été souligné - une attention particulière sera portée au thème de la culture, un secteur à fort potentiel d'emplois, sur le territoire parisien, en lien avec Christophe GIRARD, et à la lutte contre la grande exclusion, une de nos thématiques prioritaires.

Les candidatures seront reçues du 1er avril au 30 juin, en ligne sur le site "paris.fr" et, comme l'année dernière, c'est la Boutique de Gestion de Paris et de l'Ile-de-France, en convention avec le Département de Paris, qui instruira les dossiers et auditionnera les candidats.

Je rappelle qu'en 2011, 60 dossiers avaient été déposés, témoignant d'une grande richesse et d'une grande variété de projets dans des domaines variés, tels que le commerce équitable, la mobilité, la restauration ou encore la garde d'enfants.

Pour illustrer cette grande diversité, je tiens à citer quelques structures particulièrement innovantes, comme par exemple la première boulangerie d'insertion francilienne dénommée "Farinez'vous", installée dans le 12e arrondissement ou encore "Citizen Mobility", structure coopérative soutenue par la MACIF Ile-de-France, qui a créé un nouveau service d'aide à la mobilité des personnes âgées aux revenus modestes, en lien avec une coopérative de taxis et un réseau d'accompagnateurs à pied assuré par des personnes en insertion.

J'ajoute que beaucoup d'entreprises sociales lancées par cet appel à projets font des petits et essaient de nouvelles antennes et emplois.

Ainsi, l'association "Môm'Artré" qui allie garde d'enfants, éducation artistique et aide au retour à l'emploi des femmes, notamment celles en situation de monoparentalité, basée à l'origine dans le 18e, a ouvert une nouvelle antenne dans le 20e et en ouvrira très prochainement dans le 12e et dans le 14e.

De même, "Joséphine", premier salon de beauté social qui a ouvert ses portes dans le 18e arrondissement depuis un an, et a déjà accompagné plus de mille femmes, ouvrira très prochainement des salons analogues en banlieue et en province.

Comme les années précédentes, les lauréats seront désignés à l'automne par un jury composé des professionnels du secteur, que j'aurais l'honneur de présider. Ils pourront notamment bénéficier d'une subvention d'aide au démarrage allant jusqu'à 25.000 euros, d'une participation financière du Département en fonction de l'embauche d'allocataires du R.S.A., d'une aide à la recherche de locaux d'activité, d'un accompagnement et d'une mobilisation de supports de communication de la Ville.

Cela a été rappelé : l'enveloppe totale des subventions ira jusqu'à 150.000 euros. Je suis sûre que le cru 2012 sera à la hauteur de nos espérances, avec de nouveaux projets de même dimension, au service de l'emploi et des Parisiens. Je précise que, depuis 2009, grâce à cet appel à projet, 200 emplois ont été créés ou consolidés.

Pour conclure, je rappelle que l'ensemble des actions que nous menons, en matière d'économie sociale et solidaire, a permis à plus de 10.000 Parisiens de retrouver un emploi depuis le début de la mandature.

J'en profite pour saluer le travail de la DEEES et de tous les agents qui sont mobilisés sur ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La création de 10.000 emplois, cela mériterait un peu plus d'attention, me semble-t-il.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 31 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 31 G).

2012, DDEEES 68 G - Subvention et convention (3.000.000 euros) avec OSEO Région pour abonder le fonds Paris Innovation Amorçage.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DDEEES 68 G : subvention et convention avec OSEO Région pour 3 millions d'euros pour abonder le fonds "Paris Innovation Amorçage".

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Madame la Présidente, chers collègues.

La crise, hélas, est toujours là. Le taux de chômage bat des records et les perspectives de croissance restent maussades. Le déficit extérieur s'aggrave pour atteindre 66 milliards d'euros. Quelle doit être dans ces conditions la conduite à tenir pour notre collectivité ? Quel rôle jouons-nous pour accroître la croissance potentielle ?

Nous le savons, l'investissement dans l'innovation est un vecteur fondamental pour la croissance de demain. Une entreprise dynamique, et surtout inventive, explorant de nouveaux champs de compétences dans des secteurs valorisables, constitue un gage de création de richesse et un levier incontestable pour l'emploi. Une véritable politique publique en la matière doit être planifiée et mise en œuvre.

L'innovation en France n'est pas seulement assurée par les grands groupes industriels ni même les laboratoires universitaires. Nous possédons à Paris de talentueux entrepreneurs intervenant dans des domaines variés allant du service à l'innovation technologique.

Quelles sont leurs difficultés ? Principalement qu'il existe une réticence des investisseurs établissements de crédits à financer des tout jeunes projets. On trouve parfois plus facilement de l'argent évidemment pour spéculer.

Les Etats-Unis, pour ne citer qu'eux, ont parfaitement compris l'enjeu. Un programme, comme "Y Combinator" dans la Silicon Valley en Californie, assure une levée de fonds massive et régulière à mesure de la croissance du projet.

A cet égard, notre collectivité n'a pas à rougir. Bien au contraire, elle s'est saisie pleinement de cette question depuis 2001 et, de plus, depuis 2009, "Paris Innovation Amorçage" assure un apport de fonds aux jeunes projets, offrant donc une réelle opportunité économique aux entrepreneurs talentueux.

"Paris Innovation Amorçage" se propose donc de soutenir financièrement les projets innovants en phase de pré-amorçage et d'amorçage dans des domaines variés. Ce dispositif est le fruit d'un partenariat avec OSEO Région, dont la mission est de soutenir l'innovation des P.M.E. parfaitement habituées à l'accompagnement des jeunes projets. Le modèle économique de "Paris Innovation Amorçage" est à cet égard intéressant, puisque ce fonds est abondé à parts égales entre le Département de Paris et OSEO Région qui en assure par ailleurs la gestion.

Concrètement les aides apportées par "Paris Innovation Amorçage" sont de trois types : des avances remboursables, des prêts à taux zéro et des subventions. Il est d'ailleurs prévu, pour améliorer les résultats, que la part des fonds départementaux à destination des avances remboursables et des prêts à taux zéro soit majorée d'un coefficient multiplicateur de 1,4, portant les 2 millions prévus à 2,8 millions d'euros, montant doublé par OSEO, aboutissant ainsi à un total de 5,6 millions d'euros. Si on y ajoute le montant des subventions porté à 1,9 million, au total cela fait 7 millions et demi.

Quelles sont les modalités de mobilisation du fonds "Paris Innovation Amorçage" ? En premier lieu, les projets admis dans les incubateurs labellisés "Paris Innovation", dispositif qui donne lieu à un soutien à 50 % des dépenses éligibles et plafonné à 30.000 euros dans le but de valider des concepts, des modèles sur le plan économique technique et juridique.

En second lieu, les entreprises innovantes admises dans des pépinières "Paris Innovation", celles-ci ouvertes aux jeunes entreprises par des avances remboursables cette fois entre 50.000 et 100.000 euros.

En dernier lieu, les projets d'expérimentation des entreprises innovantes, sélectionnées par le laboratoire "Paris Région Innovation", pour les entreprises souhaitant expérimenter des services, des technologies ou des pratiques innovantes sur le territoire.

On le voit, les projets potentiellement éligibles au fonds "Paris Innovation" sont variés, passionnants et porteurs. J'en veux pour preuve le succès grandissant de ce fonds qui a fêté en novembre son centième projet financé.

L'aventure doit se poursuivre, et pour développer la force de frappe de "Paris Innovation Amorçage", ce projet de délibération propose de lui attribuer 3 millions d'euros en investissements pour l'année 2012.

Paris se classe bien en termes d'attractivité, c'est pourquoi, chers collègues, pour faire de Paris et continuer à faire de Paris la capitale de l'innovation, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Je remercie Julien BARGETON de cette présentation de ce projet de délibération sur "Paris Innovation Amorçage".

Il a parfaitement raison de souligner que la crise économique et financière, que vivent les grandes villes, doit trouver une réponse dans le soutien à l'innovation et à l'économie de la connaissance. C'est vrai que c'est la politique que nous menons maintenant depuis mars 2008. Cela fait quatre ans que cette politique a été mise en œuvre. Cela fait un peu moins de trois ans que le fonds "Paris Innovation Amorçage" a été créé et je crois que les chiffres que nous avons montrent qu'il répond à une véritable attente de la part des jeunes entrepreneurs innovants : 53 dossiers ont été financés en 2010, 85 dossiers ont été financés en 2011 et environ 220 dossiers sont attendus pour l'année 2012.

Parallèlement, la Ville de Paris a, comme beaucoup d'entre vous le savent, lancé un programme très volontariste de création d'incubateurs et de pépinières. Nous avons inauguré récemment "Nord-Express", dans le 18e arrondissement. Devrait être inaugurée très bientôt la pépinière 27, dans le 11e arrondissement. L'incubateur de l'Institut du cerveau et de la moelle à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, l'incubateur de la Gaieté lyrique, l'incubateur du "104" et puis les extensions de "Paris Pionnières" et d'"Agoranov".

On voit bien que l'articulation, entre le financement par "Paris Innovation Amorçage" et la création de ces incubateurs, commence à fonctionner de façon très intéressante et efficace.

Julien BARGETON a décrit remarquablement l'effet de levier des avances remboursables et des prêts à taux zéro. Je ne reviendrai pas sur ce point. Je donnerai simplement quelques éléments en matière de création d'entreprises et de création d'emplois, parce que je crois que c'est vraiment cela l'objectif de "Paris Innovation Amorçage" et de la création des incubateurs.

On peut considérer que, à l'instant T, il y a environ 400 entreprises qui sont dans les incubateurs parisiens, soit 2.000 emplois à un instant T, et en dynamique, on peut considérer une création de l'ordre de 10 à 20.000 emplois sur la période de la mandature.

Vous voyez bien que l'effet de dynamique de l'emploi sur le territoire parisien n'est pas du tout marginal, pas du tout négligeable, mais quelque chose d'extrêmement important.

Bien évidemment, cette politique est complétée par celle qui est menée par M. Christian SAUTTER en matière de création d'hôtels d'entreprises, par exemple, et d'attractivité du territoire parisien. Je signale, à cette occasion, que Paris a été remarquablement classé, en matière de compétitivité mondiale et d'attractivité internationale, par "The Economist", en deuxième position parmi les capitales européennes, juste derrière Londres, et en quatrième position parmi les villes mondiales, derrière Singapour et New York.

Je pense que nous sommes dans une excellente dynamique et, comme l'a très bien dit M. Christian SAUTTER, il y a une vibration à Paris en matière d'innovation, en matière de création d'entreprises, et cette vibration est ressentie dans le monde entier.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 68 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 68 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la sauvegarde de l'emploi de la société Surcouf.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous abordons l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 2 G, du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est relatif à la sauvegarde de l'emploi de la société Surcouf.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL. - Le 1er mars dernier, nous avons appris le placement de la société Surcouf en redressement judiciaire. C'est un choc pour le 12e arrondissement, où cette entreprise tient une place symbolique.

Cette grande surface de l'informatique a longtemps été un modèle en matière de distribution de produits technologiques. Son dynamisme avait d'ailleurs entraîné l'installation d'un nombre important de commerçants informatiques autour du magasin de l'avenue Daumesnil, au point que le quartier avait un temps été menacé par la mono-activité.

Après avoir trouvé son équilibre, l'informatique de la rue Montgallet est maintenant menacée par les difficultés de son enseigne phare, mais l'annonce du redressement judiciaire de Surcouf est surtout inquiétante pour l'emploi à Paris. Rien que dans le 12e, Surcouf représente plus de 150 emplois. Il est important de montrer aujourd'hui notre détermination pour le maintien de ces emplois, car la stratégie de réduction des effectifs lancée par Surcouf en 2010 après son rachat par Hugues MULLIEZ s'est révélé un échec total.

Loin de permettre le redressement de l'entreprise, elle l'a renforcée dans ses difficultés en la privant de son atout le plus précieux : la compétence de ses salariés.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter ce vœu destiné à rappeler notre attachement à la sauvegarde des emplois dans la Capitale.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER, pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais répondre à Mme la maire du 12e arrondissement en m'associant d'emblée, comme adjoint en charge de l'emploi, et aussi comme élu du 12e arrondissement, à la préoccupation qu'elle a exprimée quant aux difficultés d'emploi que vit l'entreprise Surcouf.

Il est d'ailleurs assez paradoxal qu'il y a quelques années, nous trouvions parfois que l'entreprise Surcouf et la nébuleuse d'entreprises qui vendent des produits informatiques autour d'elle occupaient une place trop importante dans notre arrondissement et dans notre ville. Aujourd'hui, on voit qu'il n'y a pas de position dominante assurée : le développement du commerce par Internet et peut-être des maladresses de gestion rendent cette entreprise très vulnérable.

C'est un cas de plus que nous devons traiter en Conseil de Paris. C'est une fois de plus que nous devons manifester notre solidarité avec les personnels et essayer de plaider auprès du liquidateur judiciaire, voire du chef d'entreprise, voire de l'État, de l'importance de faire en sorte que pour les salariés, l'avenir soit le moins sombre possible.

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous sommes intervenus à propos de Radio France Internationale et de l'hôtel Concorde Montparnasse au dernier Conseil.

En même temps que Mme la maire du 12^e arrondissement nous saisit sur ces 150 salariés de Surcouf, nous apprenons que les salariés des 3 Suisses sont visés par un plan de sauvegarde de l'emploi à hauteur de 247 personnes, France entière qui risque de toucher des fermetures de magasins, d'espaces, dans les 1^{er}, 6^e et 8^e arrondissements.

Je veux, au nom de l'Exécutif, du Maire de Paris, président du Conseil général, dire toute notre solidarité. J'espère que le vœu déposé par Mme BLUMENTHAL sera voté à l'unanimité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 10 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la restructuration du bureau de poste, gare du Nord.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 3 G, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est relatif à la restructuration du bureau de Poste, gare du Nord.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Présentation rapide et sobre de ce vœu qui porte sur la restructuration du bureau de Poste Paris Gare du Nord. En effet, ce projet de suppression des derniers guichets financiers du bureau de Poste de Paris Gare du Nord, situé au 8 rue de Dunkerque dans le 10^e arrondissement, suscite beaucoup d'inquiétude parce que c'est un bureau très fréquenté, parce qu'il est fréquenté en particulier pour des opérations financières à caractère social. Et donc la fermeture de ces bureaux aurait des conséquences extrêmement dommageables.

C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu, qui vise à faire en sorte que ce bureau puisse être maintenu et que les usagers actuels puissent continuer d'y avoir accès.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. SAUTTER pour répondre, et Mme DOUVIN avait demandé une explication de vote.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Je ferai une réponse rapide et sobre à l'intervention du président BROSSAT. Il s'agit d'un vœu qui a été approuvé par le Conseil du 10^e arrondissement et qui montre que dans cet arrondissement, comme je l'espère dans tout Paris, les Parisiens sont très attachés au service public postal, y compris dans sa dimension financière, car la Banque postale joue un rôle absolument fondamental pour des personnes en situation fragile, ainsi que pour les associations. Je crois que personne ne supporterait que ce service financier assuré par La Poste soit en quoi que ce soit diminué.

Il y a, c'est vrai, une restructuration en cours de La Poste qui substitue une sorte de contact en face à face entre les employés de La Poste et les usagers, qui remplace les guichets antérieurs.

Ce que je retiens du vœu présenté par M. BROSSAT, c'est qu'il faut garder ce service postal et même, je crois, l'amplifier.

C'est pourquoi je donne un avis favorable à ce vœu, sachant que je souhaite, et lui aussi je l'espère aussi, que la commission départementale de présence postale, qui est remarquablement présidée par M. Jacques BRAVO, puisse se pencher sur ce sujet et bien vérifier, être bien attentive à ce que le service financier assuré par La Poste soit plutôt en expansion qu'en régression.

D'ailleurs cette commission départementale de présence postale pourra aussi être informée des récentes dispositions prises par le président de La Poste, inquiet à juste titre des conséquences terribles de situations de stress dans cette entreprise, sur les nouvelles dispositions qui vont être prochainement prises pour que les salariés de La Poste puissent assurer le service du public sans tensions excessives.

Donc, avis favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame DOUVIN, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous avons eu une présentation et une réponse rapides et sobres de ce vœu. Je ferai donc un démontage rapide et sobre des éléments qui ne sont pas exacts dans cette proposition de vœu.

Ce bureau de Poste Paris Gare du Nord n'est pas le deuxième en termes de fréquentation : il est le onzième.

Ce bureau n'est pas celui qui traite le plus grand nombre d'opérations financières à caractère social : celles-ci ont diminué de 19 % sur l'année 2009-2010, de 31 % sur l'année 2010-2011.

Il n'y a jamais eu six guichets financiers à ce bureau : il n'y a toujours eu que trois postes, avec deux conseillers financiers et un gestionnaire de clientèle. Ces trois postes sont d'ailleurs maintenus et je voudrais indiquer à M. SAUTTER que l'ambition de La Poste est de continuer à améliorer encore la relation clients et les conditions de travail pour toutes les équipes. La Poste n'a nullement l'intention de fermer ses guichets financiers.

Enfin, ce bureau de la Gare du Nord a un indice qualité pour l'année 2011 de 85 %, ce qui correspond à l'objectif.

Nous voterons donc contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 11 G).

2012, DVD 24 G - Signature avec l'Etat, la Région d'Ile-de-France, la Société du Grand Paris, le STIF et la RATP de la convention de réalisation et de financement du projet d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 du métro.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen en 3e Commission du projet de délibération DVD 24 G, qui concerne la ligne 14 du métro.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Ce projet de délibération est important pour la réalisation du projet de désaturation de la ligne 13 du métro, pour lequel la Ville s'est fortement engagée depuis plusieurs années.

En effet, la ligne 13, c'est la troisième ligne de métro la plus utilisée, soit 600.000 voyageurs par jour, avec une fréquentation particulièrement forte au nord de Saint-Lazare : 20.000 voyageurs par heure aux heures de pointe, et un taux de charge record de 116 %, soit plus de 4 personnes au mètre carré aux heures les plus chargées.

Depuis de nombreuses années, cette situation mobilise associations d'usagers et élus locaux, dont Mme Annick LEPETIT, et de nombreux élus du 9e et du 17e.

Après 15 ans d'inertie, le S.T.I.F. se saisit du dossier dès 2006, lorsque son fonctionnement a été profondément remanié et sa présidence transférée au Conseil régional.

La Ville de Paris, via le S.T.I.F. et sa participation financière, participe pleinement à ce projet depuis le départ. Le déblocage de crédits d'études a permis d'envisager différents scénarios permettant d'améliorer de façon durable les conditions de transports de la ligne 13 qui sont, vous le savez tous, particulièrement difficiles.

La solution la plus adaptée pour parvenir à cet objectif est celle qui consiste à prolonger la ligne 14 de Saint-Lazare jusqu'à la mairie de Saint-Ouen. Il ressort en effet des simulations de trafic que cela permettrait de décharger le tronç commun de la ligne 13 d'environ 25 %, la branche Saint-Denis de 25 %, et la branche Asnières-Gennevilliers de 20 %.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable et l'enquête publique dans les mairies concernées, dont le 9e arrondissement, vient de s'achever. Il prévoit le prolongement de la ligne 14 du métro par la construction de quatre nouvelles stations et d'un tunnel de près de 6 kilomètres.

Deux stations seront en correspondance avec chacune des deux branches de la ligne 13 afin de capter le plus de voyageurs possible de la ligne 13 ; ce sont les stations porte de Clichy et mairie de Saint-Ouen.

Deux autres stations, à Pont Cardinet et à Clichy-Saint-Ouen-RER, permettront respectivement une correspondance avec le réseau Transilien et la ligne C du RER.

Les premiers travaux auront lieu en 2013 et la mise en service est prévue à l'horizon 2017.

Par ailleurs, dans le cadre du Grand Paris, la ligne 14 doit normalement faire l'objet de prolongements jusqu'à Pleyel au nord et Orly au sud. Tous ces prolongements vont engendrer une hausse de la fréquentation de la ligne 14. Aussi, afin de maintenir la qualité du service offert aux voyageurs de cette ligne, il est nécessaire d'augmenter sa capacité jusqu'à sa capacité maximale de 40.000 voyageurs à l'heure. Ceci implique que la ligne 14 soit exploitée avec des rames de huit voitures au lieu de six.

Cette augmentation de trafic implique également de faire des travaux dans six des neuf stations existantes, afin de les rendre conformes aux nouvelles réglementations en vigueur depuis 2009, relatives à la sécurité des établissements recevant du public, de type gares, notamment tout ce qui est réglementation relative aux personnes handicapées.

Le coût total de cette adaptation des stations existantes s'élève à 117 millions d'euros.

Pour ne pas perdre de temps dans la réalisation du projet et permettre une mise en service concomitante au prolongement de la ligne 14 à mairie de Saint-Ouen, la concertation préalable et les études d'avant-projet pour ces travaux dans les stations sont prévues dès cette année et l'enquête publique et les premiers travaux dès 2013.

Pour que le projet avance dans les délais, la Ville de Paris s'engage à financer 20 % de la somme nécessaire pour la concertation préalable, les études d'avant-projet, le dossier d'enquête publique et l'enquête publique nécessaire pour ces travaux, soit la somme de 488.000 euros, le reste du financement étant réalisé par la société du Grand Paris, la Région Ile-de-France et la R.A.T.P.

C'est cette convention de financement qui vous est soumise aujourd'hui par ce projet de délibération.

Mes chers collègues, comme vous le voyez, le projet de désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 avance grâce à la volonté de la Ville de Paris et à ses engagements financiers régulièrement votés ici même, contrairement aux projets portés par la société du Grand Paris qui n'ont toujours aucun financement.

Je vous remercie.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame VÉRON, d'avoir condensé votre intervention.

Je donne la parole à Mme LEPETIT.

Nous sommes un peu en retard sur l'horaire, même nettement en retard, mais je vous donne la parole pour vous exprimer pleinement.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission. - Je remercie Mme Pauline VÉRON d'avoir exposé l'objet de ce projet de délibération, qui porte sur la convention d'un financement d'étude concernant le prolongement de la ligne 14. Je la remercie aussi d'avoir souligné le travail réalisé pour le prolongement de la ligne 14, et cela fait quelques années que nous sommes un certain nombre, particulièrement, c'est vrai, la Mairie de Paris, extrêmement mobilisés pour la désaturation de la ligne 13.

C'est en effet le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Saint-Ouen qui a été retenu après une concertation, dont le bilan a été voté à l'unanimité au S.T.I.F., pour désaturer la ligne 13. Nous savons aussi qu'il faudra mettre en œuvre d'autres mesures pour renforcer les autres lignes du réseau du métro.

Puisque le président de séance me fait des signes, je ne vais pas être plus longue, mais, heureusement, Mme Pauline VERON a pu entrer dans les détails, elle a eu raison de le faire.

Ce prolongement sera mis en œuvre en 2017, mais d'ici là, je réitère et j'en profite, Monsieur le Président, mes demandes auprès de la R.A.T.P. pour que la ligne 13 offre une meilleure qualité de service pour tous les usagers. Cela fait plusieurs années que je le demande et je continuerai de le demander. L'enquête publique sur le prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen a eu lieu en début d'année. Il se trouve que l'enquête publique sur l'adaptation des stations existantes pour le passage de rames à 8 voitures aura lieu en 2013, ce sera de nouveau l'occasion de demander à la R.A.T.P. d'améliorer, non seulement le confort, mais aussi l'entretien et l'information des voyageurs, dans les rames comme dans les stations, de la ligne 13. Nous y tenons et poursuivons ce travail.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 24 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 24 G).

2012, DASES 149 G Subvention (2.000 euros) à l'association "Parole de Chien" (9e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 149 G, portant attribution d'une subvention de 2.000 euros à l'association "Parole de Chien".

Mme FOURNIER intervient en moins de cinq minutes et Mme DUBARRY répondra de même.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce sera rapide, parce que l'association "Parole de Chien", créée en juin 2002, a pour objectif de rompre l'isolement des personnes malades en situation de handicap ou tout simplement âgées et de leur rapporter un mieux-être en allant à leur rencontre avec des chiens.

L'idée toute simple est de mettre à profit le contact spontané du chien pour favoriser la communication et pour pouvoir ensuite stimuler la mobilité, le langage, la mémoire des personnes qui sont en institution, grâce à des visites et des animations réalisées par des bénévoles avec leur chien en binôme.

Je voulais saluer le travail accompli par cette association qui permet à un certain nombre de personnes de sortir de l'isolement ; c'est peu de moyens, mais c'est beaucoup.

Je voulais souligner l'intervention assez originale de l'association, notamment l'intervention des animaux dans la socialisation des humains ; c'est à la fois original et efficace.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame FOURNIER.

La parole est à Mme DUBARRY pour vous répondre.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, puisque Mme FOURNIER a parfaitement décrit les actions que cette association mène. C'est vrai que 2.000 euros, cela peut être paraître anecdotique, mais je trouve qu'au contraire, cette association que nous accompagnons depuis de nombreuses années maintenant, réalise un travail assez remarquable.

Pour compléter, je voulais simplement attirer l'attention de notre assemblée sur le fait que ce n'est pas la seule association à travailler sur ce lien entre l'animal et la personne handicapée. Nous subventionnons assez largement d'autres associations de ce type, Handi'Chiens par exemple, la Ville de Paris étant également marraine de l'un des

chiens d'assistance qui sont remis tous les ans à l'Hôtel de Ville de Paris lors d'une grande cérémonie réunissant à la fois les bénéficiaires, les éducateurs et les éleveurs, le Centre indépendant d'éducation de chiens guides d'aveugles, que nous subventionnons à hauteur de 10.000 euros et l'école des chiens guides pour aveugles et malvoyants Paris et région parisienne que nous subventionnons à hauteur de 200.000 euros.

Toutes ces sommes mises bout à bout rendent compte de ce que la loi de 2005 concernant le handicap a confirmé, à savoir que l'aide animalière, pour un certain nombre de personnes en situation de handicap, est une aide indispensable, nécessaire, qui recouvre l'aspect lien social, mais qu'il y a aussi une technicité de la part de ces animaux dans l'accompagnement qu'ils proposent aux personnes en situation de handicap.

Nous avons bien l'intention de continuer dans ces aides à ces nombreuses associations.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 149 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 149 G).

2012, DASES 114 G - Participations (94.100 euros) répartis entre 42 associations participant au programme départemental d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2011-2012.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 114 G, 94.100 euros répartis entre 42 associations participant au programme départemental d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2011-2012.

Mme BACHE intervient en moins de cinq minutes et Mme EL KHOMRI lui répondra.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

Les jeunes Parisiens, comme les jeunes Français, ne sont pas égaux devant les possibilités de réussite scolaire, laquelle détermine en partie leur future réussite dans la vie.

Rappelons tout de suite que le taux de chômage des moins de 25 ans sans diplôme atteint les 30 % en France. Y a-t-il un chiffre plus convaincant pour nous inciter à faire tout notre possible pour que l'ensemble de nos enfants ait un accès égal à l'éducation.

J'avais déjà eu l'occasion de rappeler les résultats inquiétants de cette enquête de chercheurs de l'O.C.D.E. qui soulignait le tableau noir de l'école française. Je ne m'y attarderai donc pas à nouveau ; juste quelques rappels, cependant : baisse du taux de scolarisation de 89 à 84 %, 13 % de jeunes hors du système scolaire, dépense moyenne par élève augmentant de 5 % en huit ans en France alors qu'elle augmente en moyenne de 34 % en Europe.

Parallèlement à cela, l'Education nationale a été une des cibles privilégiées de la R.G.P.P., 16.000 suppressions de postes l'année dernière, autant cette année et plus encore si affinités selon les dires du candidat Président, mais ceci est une autre histoire. Je ne parle pas des suppressions de R.A.S.E.D.

La France est aujourd'hui avant-dernière, classée 33e sur 34 des pays de l'O.C.D.E. pour sa capacité d'offrir une chance par l'école aux enfants des milieux défavorisés et/ou issus de l'immigration.

Voilà, après ces années de casse de l'école de Jules Ferry, où nous en sommes arrivés.

Un rapport récent de l'I.N.S.E.E. relève également que, je cite : "L'origine sociale de l'enfant est déterminante et la réussite scolaire fortement corrélée avec le revenu familial."

Toutes ces données ne peuvent que renforcer la volonté de notre Département de mener une politique forte d'accompagnement à la scolarité. C'est ce qu'il entreprend par l'intermédiaire du dispositif de la réussite éducative ou par les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Notons que ces actions sont également un levier essentiel de la prévention de la délinquance des jeunes. Il n'y a aucun déterminisme social, un enfant qui est accompagné et sa famille aidée dans le suivi et la compréhension de la scolarité et de l'institution scolaire est bien sûr un enfant qui sera moins sensible aux attirances et dangers de la rue.

Nombreux sont donc les centres sociaux associatifs et les associations de quartier qui ont signé avec la Ville une convention d'objectifs afin d'encadrer ces enfants (il s'agit d'élèves du primaire et des classes de cinquième et sixième du collège) et de leur permettre ainsi d'accéder au développement culturel et social auquel ils ont droit.

Car les actions d'accompagnement à la scolarité ne se limitent pas à une aide aux devoirs. Il s'agit également de donner sens à la scolarité, de faire comprendre l'importance de l'assiduité, de la régularité, de favoriser le travail personnel et l'implication de tous, d'encourager le goût de la culture la plus diversifiée comme l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir.

Il faut mettre en exergue l'implication impressionnante des nombreux bénévoles. Sur l'année scolaire 2010-2011, ce sont 1.671 bénévoles qui ont porté cette véritable politique de solidarité.

Par ce projet de délibération, il s'agit de poursuivre cette démarche en finançant 42 associations non conventionnées, mais qui veulent travailler dans ce même esprit.

Outre que nombre d'entre elles sont installées dans des quartiers populaires où elles y mènent, sur d'autres sujets, une action remarquable, je voudrais également souligner que l'implication de certaines associations montre clairement combien les migrants comptent sur l'école de la République pour favoriser la réussite de leurs enfants.

Je suis heureuse que notre collectivité y réponde favorablement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

Je donne la parole à Mme Myriam EL KHOMRI pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier Mme Marinette BACHE pour son intervention et pour avoir attiré notre attention sur ce programme départemental d'accompagnement à la scolarité.

Je voulais vous rappeler que vous êtes appelés à voter ce projet de délibération, qui en appelle d'autres.

Aujourd'hui, nous votons le tiers d'une dotation globale avoisinant 300.000 euros, il s'agissait de 42 associations non conventionnées par le Département, pour un montant de 94.000 euros.

En effet, il y a aussi à côté les centres sociaux, les associations de quartier...

Excusez-moi, cela ne vous intéresse pas, l'accompagnement à la scolarité ?

M. Christian SAUTTER, président. - Si l'on pouvait avoir un peu de calme !

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure. - Ce dispositif qui était anciennement connu sous le vocable "programme de lutte contre l'échec scolaire", dont la terminologie actuelle est devenue "programme d'accompagnement à la scolarité" répond à une volonté clairement établie du Département d'être à la fois spécifique et complémentaire, en cohérence avec d'autres dispositifs, tels que les actions mises en œuvre par Mme Colombe BROSSEL à travers la DASCO (je pense à "Coup de pouce", à A.L.E.M. ou à "Action collégiens"), et le dispositif de réussite éducative ou les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

C'est une manière aussi pour nous de saluer 1.600 bénévoles parisiens qui chaque soir, après l'école, viennent donner de leur temps et de leurs compétences pour accompagner plus de 4.000 jeunes des cycles du primaire jusqu'à la cinquième.

Pour cela, c'est extrêmement important que nous puissions aussi en débattre un peu et les saluer dans ce travail.

Vous avez parlé notamment des familles migrantes, je voudrais bien évidemment apporter un éclairage plus particulier sur les quartiers populaires, l'idée est vraiment de ne laisser aucun jeune sur le bord du chemin, notamment pour que l'école de la République donne ses chances à tous.

Je vous appelle à voter pour ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 114 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 114 G).

2012, DASES 168 G - Signature d'une convention (2.368.870 euros) entre l'Etat et le Département de Paris relative à la prise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 168 G. Il s'agit d'une convention entre l'Etat et le Département de Paris relative à la prise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris.

Le montant est de 2.368.870 euros. C'est Mme DUBARRY qui intervient et M. LE GUEN qui l'écoute lui répondra.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

Brièvement, insister quand même sur ce projet de délibération me paraît important, parce que l'on a beaucoup parlé de santé ces derniers temps au sein de cette Assemblée, on a beaucoup parlé d'accès aux soins et nous avons mis une importance régulière, un focus particulier sur l'accès aux soins des plus jeunes, donc bien évidemment sur la santé scolaire.

Ce que nous constatons dans ce projet de délibération, vous avez annoncé ce chiffre qui paraît extraordinaire de 2.368.000 euros, simplement je souhaitais attirer l'attention de notre Assemblée sur le fait que, avant, c'étaient 3,5 millions et que, entre 3,5 millions et 2 millions, il y a une différence de plus d'un million de cette subvention que l'Etat nous accorde, et encore, quand je dis "nous accorde", il faut quand même se rappeler que la santé scolaire à Paris était jusqu'en 2003 totalement prise en charge par le Département, ce qui est une exception sur le territoire français.

Il me semblait important de souligner ce désengagement de l'Etat, cette volonté de la Ville de Paris de couvrir l'ensemble des secteurs d'accès aux soins et rappeler, comme le font les associations de parents d'élèves, que l'on compte en moyenne un médecin pour 7.900 élèves.

Comme n'importe quel parent d'élèves, comme n'importe quel citoyen, la question qui vient à l'esprit est la suivante : quel pouvoir de mise en œuvre d'une véritable santé scolaire ces médecins peuvent-ils avoir ?

6 % des médecins scolaires s'occupent de plus de 10.000 élèves. Nous imaginons tous que, dans ces cas-là, les différentes pratiques à mettre en œuvre en termes de prévention des conduites à risque, qu'il s'agisse de cannabis, de sexualité ou d'usage de produits addictifs (de quelque nature que ce soit, d'ailleurs), on voit bien que le travail que ces médecins vont avoir à faire restera certainement en deçà de la demande, en deçà de ce que nous devrions faire pour assurer aux élèves un accès aux soins de qualité, une habitude de vie, des habitudes sanitaires à mettre en œuvre qui leur éviteraient un certain nombre de déboires par la suite.

Je voulais souligner cette volonté du Département et souligner également par défaut l'absence de volonté de l'Etat en la matière.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour lui répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Pour remercier Mme Véronique DUBARRY d'attirer l'attention de notre Assemblée sur un sujet tout à fait fondamental.

Comme vous le savez sans doute, la Ville de Paris et le Conseil général sont d'ailleurs en responsabilité à Paris pour assurer la santé scolaire, c'est une délégation de l'Etat, historique et maintenue pour la Ville.

C'est d'ailleurs une bonne chose, dans son principe, dans la mesure où cela permet, me semble-t-il, d'avoir un suivi un peu en continuité avec la P.M.I., autre responsabilité que nous assumons au niveau du Département.

Malheureusement, depuis deux ans, c'est plus du tiers du budget de fonctionnement qui était en quelque sorte alloué par l'Etat à la Ville qui a été supprimé, ce qui montre bien que c'est un désengagement profond de l'Etat, non pas de l'aide à une collectivité locale qui serait la nôtre, mais un désengagement de l'Etat dans ses propres responsabilités, s'agissant de la santé scolaire.

La santé scolaire a un rôle absolument essentiel aujourd'hui, d'abord dans toutes les catégories sociales, pas simplement dans les catégories les plus défavorisées, parce qu'elle permet d'avoir un suivi attentif des enfants, quels qu'ils soient et quel que soit leur milieu familial.

Mais, évidemment, elle a un rôle d'autant plus important dans les catégories sociales défavorisées, surtout lorsque l'accès aux soins est rendu de plus en plus difficile, je ne parle même pas de la pédiatrie libérale, mais même de la médecine générale, de la médecine de premier recours.

Donc, la santé scolaire est tout à fait essentielle et, aujourd'hui, obliger la Ville de Paris à rétrécir, en quelque sorte, les moyens dont elle dispose pour faire face à cette mission essentielle est la marque d'un désintérêt vraiment très préoccupant pour l'avenir de la santé des jeunes générations.

Je remercie Mme Véronique DUBARRY de cette intervention.

Nous voulons réaffirmer aussi, à ce moment, que cette politique de désengagement doit maintenant s'interrompre. Ce désengagement est un scandale qui méritait d'être dénoncé. Merci de l'avoir fait.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 168 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 168 G).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la fermeture du centre médical et dentaire du Louvre.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rattachent à aucun de projet de délibération.

Le vœu n° 4 G, qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est relatif à la fermeture du central médical et dentaire du Louvre.

C'est Mme DAGOMA qui, en une minute, interroge M. LE GUEN.

Mme Seybah DAGOMA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'accès aux soins de tous est notre priorité. Même si nous ne manquons pas de praticiens dans le 1er arrondissement, peu de généralistes et de spécialistes appliquent le conventionnement secteur 1, c'est-à-dire sans dépassement des honoraires fixés nationalement.

C'est la raison pour laquelle la fermeture annoncée du centre médical et dentaire situé au 15, rue du Louvre est très problématique. En effet, non seulement ce centre, qui assurait environ 35.000 actes médicaux par an, appliquait le conventionnement secteur 1, mais il pratiquait également le tiers-payant et avait passé de nombreux accords avec des mutuelles, afin de permettre l'accès à tous, y compris de nombreux S.D.F., à de nombreuses spécialités.

Ce centre avait déjà connu des problèmes financiers mais la Ville de Paris et les élus socialistes s'étaient battus pour le sauver. En 2009, un repreneur, ancien président de la Fédération nationale de Santé, avait été choisi par un administrateur judiciaire, suite à une procédure de redressement et, depuis, les patients étaient satisfaits de l'offre de soins. Deux cabinets dentaires avaient été réinstallés et les vacations des médecins étaient en forte augmentation.

Or, voici que l'Agence régionale de Santé, bien qu'au fait de la nouvelle procédure de liquidation en cours, n'a pas cru bon d'en informer les élus de Paris ni les élus de l'arrondissement.

Compte tenu de la grave perte que constituerait la fermeture définitive de ce centre en termes d'offres de soins pour les habitants du 1er et du Centre de Paris et compte tenu du licenciement des salariés et de l'absence d'informations aux patients, je forme avec mes collègues le vœu suivant :

- que M. le Maire de Paris interpelle la Caisse primaire d'assurance maladie et l'Agence régionale de Santé afin d'obtenir des informations sur la situation exacte du centre médical du Louvre et de ses salariés ;

- et que la Ville de Paris demande aux autorités sanitaires d'étudier les possibilités de maintenir un centre dans les locaux existants avec un repreneur ou la création d'un autre centre afin d'assurer la continuité du suivi des patients et la pérennité des emplois des salariés.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DAGOMA. 1 minute 50, mais enfin !

M. LE GUEN donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est, bien sûr, Monsieur le Président, un avis favorable, dans la mesure où, évidemment, nous avons été informés de cette affaire tout à fait lourde pour l'avenir de l'accès aux soins dans le Centre de la Capitale. Nous avons interpellé à la fois l'Agence régionale de Santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, ainsi que l'Ordre des médecins.

Notre objectif est multiple.

D'abord, il faut que nous fassions la lumière sur les causes de cette fermeture brutale, que rien ne laissait prévoir dans un premier temps.

Il faut absolument assurer la continuité du suivi des malades, qui étaient suivis à l'intérieur de ce centre.

Enfin, il faut envisager des scénarios de reprise, car nous ne nous résolvons pas à l'idée que ce centre doive fermer.

Nous voulons absolument ici interpellier l'ensemble des pouvoirs publics, ceux qui ont en responsabilité de garantir l'accès aux soins, donc l'Assurance maladie et, au-delà, l'Agence régionale de Santé. Nous voulons aider à faire émerger des repreneurs potentiels. S'il fallait éventuellement bouger sur les locaux, nous sommes prêts aussi à regarder les choses.

En tout cas, je tiens à affirmer ici la mobilisation du Département pour faire revivre ce centre de santé au cœur de la Capitale et donc notre engagement total pour y parvenir.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, a demandé la parole pour une explication de vote.

M. Jean-François LEGARET. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous sommes évidemment tous très désireux de voir assurer la continuité des activités de ce centre de santé, qui est très utile dans le 1er arrondissement et qui a connu déjà, c'est vrai, des vicissitudes dans le passé. Fort heureusement, une procédure de reprise avait été mise en place en 2009.

Donc, sur le fond, nous sommes naturellement tout à fait d'accord.

Ce que je regrette vraiment, c'est que, sur un sujet comme celui-là, on ne puisse s'empêcher de faire une polémique qui est totalement inadaptée. Il y a d'ailleurs contradiction complète entre les propos de Mme DAGOMA et la réponse de M. LE GUEN, à l'instant même, puisqu'un des considérants consiste à accuser l'Agence régionale de Santé de ne pas avoir informé la Ville. Et M. LE GUEN vient nous dire lui-même que c'était lui qui avait saisi l'A.R.S.

D'après mes informations, c'est M. LE GUEN qui est de bonne foi dans cette affaire. C'est M. LE GUEN qui est de bonne foi et c'est bien comme ça que les choses se sont passées.

Que l'A.R.S. ait été informée, comme nous tous, qu'il y avait une procédure qui était lancée sans que l'on en connaisse l'issue, moi, personnellement, je l'ignorais et je n'ai été informé que de rumeurs le dimanche 11 mars au soir, veille du jour où un collaborateur de M. LE GUEN a pris contact avec l'Agence régionale de Santé.

Donc, moi, je suis vraiment entièrement d'accord avec le dispositif de ce vœu, avec la proposition qui est faite, mais, avec mes collègues du groupe U.M.P.P.A., nous ne voterons ce vœu qu'à condition que l'on fasse disparaître

le considérant ainsi libellé : "Considérant que l'Agence régionale de Santé, bien qu'au fait de la procédure de liquidation, n'ait pas informé la Ville de Paris, ni les élus du 1er arrondissement, empêchant ainsi toute mobilisation de leur part", parce que ce considérant est vraiment totalement en contradiction avec la vérité.

Donc, à condition que l'on supprime ce considérant, nous voterons ce vœu. Si ce considérant était maintenu, nous serions au regret de nous abstenir, du seul fait de la rédaction mensongère de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je me tourne vers Mme DAGOMA ou M. LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est bien nous qui avons fait la démarche vers l'A.R.S., sous-entendu qu'elle ne nous avait donc pas informés de la situation. Excusez-moi de dire qu'il n'y a pas de trace de polémique ni de contradiction. Simplement, le rôle de la Ville devrait être, malgré l'extrême activité des élus sur tous les terrains, mais quand une structure comme celle-ci vient à défaillir, c'est bien les Pouvoirs publics qui ont la responsabilité de la tutelle qui sont les premiers prévenus.

Donc, nous aurions pu souhaiter ne pas apprendre les choses par les élus de terrain mais apprendre les choses par l'Agence régionale de Santé : premier temps.

Deuxième temps : une fois que nous la saisissons, nous, nous disons très clairement que la Ville de Paris est prête à s'engager, pour sa part, à tout faire pour que ce centre revive. Est-ce que, aujourd'hui, je peux dire que c'est un engagement parallèle de l'Agence régionale de Santé ? Malheureusement, non !

Donc, il est quand même légitime de voter ce vœu, à la fois pour informer mais aussi pour aller dans le sens...

Malgré cette polémique un peu de procédure, mon cher collègue, je pense que votre bonne foi serait totale si vous votiez ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Le groupe qui a déposé ce vœu et l'Exécutif mettent aux voix, par ma présidence, le vœu dans sa forme actuelle.

Qui est favorable à cette proposition de vœu telle qu'elle a été déposée.

Oui, le considérant est maintenu, puisque je mets aux voix le vœu tel qu'il est rédigé actuellement.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 12 G).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la nomination du Pr. Philippe JUVIN en qualité de chef de service des urgences de l'HEGP.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant, chers collègues, au vœu n° 5 G, déposé lui aussi par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui est relatif à la nomination du professeur Philippe JUVIN en qualité de chef de service des urgences à l'hôpital Georges Pompidou.

C'est M. Claude DARGENT qui prend la parole pour une minute et c'est M. LE GUEN qui lui répondra.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, M. Philippe JUVIN vient donc d'être nommé chef du service des urgences de l'hôpital européen Georges Pompidou. Il faut savoir que ce service connaît de vraies difficultés de fonctionnement liées à une pénurie de lits et de personnels. Mais, M. JUVIN risque d'avoir quelques difficultés à faire face à ces problèmes de fonctionnement, puisqu'il est par ailleurs Maire de La Garenne-Colombes et surtout parlementaire européen.

Cela pose un double problème. Peut-être un problème de droits, parce que comme nous le savons les parlementaires ne peuvent pas cumuler un emploi public avec leur mandat, sauf exception. Mais surtout un problème de fait : comment être à la fois parlementaire européen à Strasbourg et à Bruxelles et diriger efficacement le service des urgences d'un hôpital de cette taille dans le 15^e arrondissement de Paris ?

Si l'on ajoute à cela le fait que cette nomination intervient dans un contexte particulier, à savoir l'élection dans des circonstances discutables au poste de président de la commission de surveillance du groupe hospitalier concerné, de M. HANNOUN, responsable des études du laboratoire Servier, tout cela nous amène à souhaiter avec mon groupe que le Maire de Paris interpelle le Ministre de la Santé sur le service d'urgence de l'hôpital-Pompidou et sur sa gouvernance.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Donc, Monsieur LE GUEN, vous donnez l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est un avis évidemment favorable, parce qu'au-delà de la personnalité du professeur JUVIN, que je ne veux pas ici en tant que professionnel de santé remettre en cause, je pense que sa nomination et le contexte général dans lequel intervient le fonctionnement aujourd'hui de l'hôpital Pompidou posent énormément de problèmes.

Alors que l'hôpital Pompidou est sans aucun doute structuré, pour être un des éléments les plus actifs de l'Assistance publique, il continue à subir un certain nombre de crises internes, de difficultés de fonctionnement qui se traduisent par ailleurs par des résultats financiers qui sont mauvais.

Mais comment peut-on penser aujourd'hui, qu'après avoir laissé à la dérive pendant plus de trois ans un service des urgences - je n'ai cessé personnellement et il y avait plein d'articles dans la presse qui en témoignent, de m'interroger sur l'inaction à réformer un service des urgences effectivement qui ne fonctionnait pas - comment peut-on au bout d'une procédure très alambiquée, très complexe, arriver à la nomination d'une personnalité qui se trouve dans une situation d'hyper cumul, au moment même où l'hôpital en question, le service des urgences en question, connaît de grandes difficultés ?

Je pense qu'il s'agit là - je regrette que notre collègue M. Bernard DEBRÉ ne soit pas là parce qu'il aurait pu témoigner lui-même finalement de l'impossibilité de continuer durablement, à l'époque où nous sommes car nous ne sommes plus au début du XX^e siècle, d'assumer directement des responsabilités aussi multiples. Ceci n'est pas sérieux et, en tout état de cause, donne une image relativement mauvaise, évidemment, de l'engagement des professionnels de santé au service de l'hôpital public.

Qui plus est, je pense que notre collègue M. Claude DARGENT a raison de rapporter cela à cette nomination totalement ahurissante, de voir que la présidence du Conseil de surveillance de cet hôpital est confié à un responsable des affaires publiques d'un laboratoire dont nous avons tout à penser, me semble-t-il, qu'il a mené l'industrie pharmaceutique, la sécurité du médicament et la médecine française à tout le moins dans une impasse.

Se retrouver avec ce degré de cynisme affirmé dans ce qui devrait être le vaisseau-amiral de l'Assistance publique, cela montre une maltraitance systématique par un certain nombre de personnes qui, il faut le dire, se croient tout permis, tout permis ! sans aucun respect de ce qu'est l'hôpital public et en l'occurrence l'Assistance publique des hôpitaux de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Une explication de vote du Président LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - M. Claude DARGENT a l'habitude de déclencher des politiques politiciennes et M. LE GUEN de les entretenir.

Puisqu'on le sait, M. Philippe JUVIN a été sélectionné, puis nommé, après un long processus qui a duré pratiquement deux ans. Ce processus d'ailleurs a été totalement conforme avec la loi.

Que reproche-t-on aujourd'hui au professeur JUVIN ? Son manque d'expérience ? Ou sa non capacité à gérer un service d'urgence comme celui de l'hôpital Pompidou, alors qu'il a réussi, on le sait, l'amélioration de la prise en charge des patients au service des urgences de l'hôpital Beaujon. Et cette amélioration a d'ailleurs été saluée par la Haute autorité de santé, en novembre 2006, qui avait justement rappelé l'efficacité avec laquelle le professeur JUVIN avait mené à bien cette modernisation.

Quant au non cumul, tel que vous le dites, Monsieur LE GUEN, vous devriez également vous interroger sur la situation du professeur Jean-Louis TOURAINE qui, à Lyon, est à la fois également parlementaire et lui-même chef de service, et cela se passe remarquablement bien. Et je n'ai pas entendu le Maire de Lyon remettre en question, mais peut-être est-ce parce que le professeur TOURAINE est de votre parti, que vous ne vous posez pas la question, Monsieur LE GUEN ? C'est tout de même bizarre de vous entendre à ce point critiquer cette nomination.

On le voit, il n'y a aucun problème à cette nomination. Le travail, je le reconnais est rude et difficile à l'hôpital : il faut améliorer ce service des urgences. Il est peut-être en situation effectivement tendue, il faut bien le reconnaître. Mais, pour autant, attaquer comme vous venez de le faire, Monsieur DARGENT - mais on a l'habitude avec vous, on vous entend régulièrement au Conseil d'arrondissement du 15e - les qualités et la façon dont le professeur JUVIN a été nommé à cette fonction, est proprement scandaleux. C'est pour cela qu'évidemment nous nous opposerons à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Un mot de M. LE GUEN et nous passerons au vote.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Très rapidement parce que les faits sont là.

On peut faire toutes les polémiques que l'on veut sur les uns et sur les autres. Si j'ai rappelé qu'il y avait une histoire qui était à mon avis aujourd'hui totalement dépassée - c'est vrai d'ailleurs pour l'action politique - qui est d'arriver à ce degré de cumul de fonctions qui rend peu crédible l'engagement des hospitaliers, surtout quand on est dans un service en difficulté.

Premier élément, je confirme que la nomination de M. JUVIN a été faite après un processus, où les conditions ont été remplies pour écarter toute autre candidature qui pouvait être crédible. Oui, elle est connue de tous les professionnels de l'Assistance publique. Comme est connu, Monsieur le Président, le vote très étonnant des élus U.M.P. du 15e arrondissement qui ont pu désigner M. HANNOUN comme président du Conseil de surveillance.

Effectivement, c'est vous qui avez désigné le représentant de Servier comme président du Conseil de surveillance de l'hôpital Pompidou et il faudra que vous en portiez effectivement la responsabilité devant les électeurs du 15e arrondissement, qui sauront quels soucis vous avez de l'indépendance, et j'allais dire de la dignité de l'Assistance publique.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 13 G).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux dangers de l'usage du perchloroéthylène dans les pressings pour les travailleurs et les riverains.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 6 G déposé par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" relatif aux dangers de l'usage du perchloroéthylène dans les pressings pour les travailleurs et les riverains. C'est M. BAUPIN qui interroge M. LE GUEN.

M. Denis BAUPIN. - Merci, Monsieur le Président.

En effet, le problème du perchloroéthylène dans les pressings est un problème sanitaire qui ne cesse de monter en puissance. On connaissait déjà la toxicité de ce produit pour les reins et pour le système nerveux, on a maintenant la première victime reconnue, qui est Mme BERNARD, qui vivait à Nice et qui habitait juste au-dessus d'un pressing.

Nous avons donc aujourd'hui un problème sanitaire qui touche les salariés de ces pressings et qui touchent les riverains, et ils sont nombreux puisque nous avons à Paris 500 pressings et que 90 % d'entre eux travaillent avec du perchloroéthylène.

L'objet de ce vœu est évidemment de faire connaître ce problème plus largement, de prendre en compte le fait qu'un certain nombre de pays ont commencé à interdire ce produit, notamment les Etats-Unis et le Danemark. Ils le font d'autant plus qu'il existe des alternatives que nous décrivons dans ce vœu.

Donc l'objectif que nous avons en déposant ce vœu est que la Ville de Paris s'engage dans le sens de la réduction de l'utilisation de ce produit pour aller vers son élimination. Nous travaillerons avec les professionnels, la Préfecture de police, la Région Ile-de-France pour aider la transition.

L'objectif est également que toute l'information disponible soit communiquée aux riverains, afin de leur faire savoir dans quelle situation ils se trouvent et les rassurer par rapport à ces problèmes de pollution.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Monsieur LE GUEN, quel est l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 6 G ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Avis tout à fait favorable. Je pense qu'avec le perchloroéthylène, comme un certain nombre de produits industriels, on commence à voir l'émergence des problèmes qu'ils peuvent poser. Je pense que quand il existe, comme c'est le cas en l'occurrence, des produits et des méthodes de substitution, il faut hâter cela.

Ce qui m'amène d'ailleurs à penser que, devant la faiblesse de la politique de l'Etat en matière de santé environnementale, je trouve très utile que la Ville soit amenée à réfléchir au renforcement des moyens qu'elle se donne pour assurer la vigilance en matière de santé environnementale : c'est un sujet qui est toujours devant nous.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 14 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la cohorte de nouveau-nés parisiens pour l'étude des relations existant entre la santé respiratoire, les problèmes d'allergie et de l'environnement.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 7 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la cohorte de nouveaux-nés parisiens, pour l'étude des relations existant entre la santé respiratoire, les problèmes d'allergie et l'environnement.

Monsieur Alain LHOSTIS, vous avez la parole pour une minute, puis M. LE GUEN vous répondra.

M. Alain LHOSTIS. - C'est une étude qui a été lancée en 2002 sur plusieurs milliers d'enfants, qui a associé l'Assistance publique et la Caisse primaire d'assurance maladie, qui est engagée par la Ville de Paris sur le suivi médical, jusqu'à l'âge de 8 ans, des enfants nés dans les maternités des hôpitaux de l'A.P.-H.P., Necker, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Tenon, et l'Institut Montsouris.

Aujourd'hui, on a un premier recul, un travail qui nous permet de voir que 36 % des enfants présentent des sifflements à l'âge des 18 premiers mois. Dans un cas sur cinq, cela entraîne des perturbations du sommeil.

On a aussi constaté que 8 % des enfants de 18 mois avaient un surpoids.

C'est dans le cadre d'un suivi des conditions de vie environnementales et de la santé des enfants au regard des maladies respiratoires qu'ils développent éventuellement.

Ces travaux ont été distingués par un certain nombre de prix rappelés dans l'exposé des motifs.

Aujourd'hui, la Ville de Paris, avec cette démarche, s'est inscrite dans une cohorte au niveau européen avec 14 pays. Cette étude épidémiologique doit pouvoir, avec les 14 cohortes européennes, se prolonger jusqu'à l'âge de 14 ans alors que nous avons prévu l'âge de 8 ans jusqu'à présent.

Le vœu demande donc que l'on puisse maintenir les moyens existants pour mener jusqu'à l'âge de 14 ans cette étude en coordination avec les cohortes européennes du même type.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Monsieur LE GUEN, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Avis favorable : nous sommes pour la poursuite de cette étude dont je précise néanmoins qu'elle est aussi financée avec des partenaires, à savoir l'Assistance publique, l'Université Paris-Descartes. Il faudra donc une nouvelle convention, mais nous souhaitons aller dans ce sens.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 15 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la réouverture immédiate du Centre de santé Saint-Victor.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation du Centre de santé Moulinet (13e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 8 G, du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, relatif à la réouverture immédiate du Centre de santé Saint-Victor.

M. LHOSTIS interroge M. LE GUEN. Je lui donne la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Je ferai aussi une brève intervention sur le vœu qui suit concernant le Centre de santé Moulinet en réunissant les deux problèmes.

Il s'agit de centres de santé mutualistes pour lesquels le Département a agi. Le Conseil de Paris et les Conseils d'arrondissement concernés sont intervenus. Il y a une grosse mobilisation pour maintenir les activités par une reprise, et il y a donc la volonté, avec ces deux vœux, de veiller à ce que les engagements pris à un moment donné ou à un autre sur le maintien des activités de ces centres soient tenus.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

L'autre vœu auquel vous avez fait allusion est le n° 9 G, déposé par le même groupe, et qui est relatif au centre de santé Moulinet, dans le 13e arrondissement.

Sur les deux vœux, Monsieur LE GUEN, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je remercie M. LHOSTIS d'avoir rapproché les deux vœux car je crois qu'ils sont tout à fait joints.

Lorsque la Mutualité s'est engagée auprès de la Ville, au moment de la reprise du Palais de la Mutualité, elle s'était engagée très clairement au maintien de l'activité du Centre du Moulinet et à la récréation, en quelque sorte, du Centre Saint-Victor.

Pour nous, cet engagement est toujours valable. On connaît les difficultés que connaît aujourd'hui le Centre du Moulinet, dans le 13e arrondissement, et l'incertitude qu'il y a encore autour du Centre Saint-Victor. Pour nous, c'est une parole et un engagement que nous voulons voir tenus, j'allais dire, et si vous en êtes d'accord, non pas immédiatement, mais le plus vite possible. Je pense qu'on sera d'accord sur cette formulation, ce qui nous permettrait de voter ensemble les deux vœux.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Une explication de vote de M. TIBERI, maire du 5e arrondissement.

M. Jean TIBERI. - J'approuve totalement ce vœu, les considérants et le vœu lui-même.

C'est une affaire qui traîne depuis longtemps. Il y a l'ouverture, tant mieux, du centre de la Mutualité. Maintenant, c'est le centre de soins qui nous préoccupe beaucoup.

Depuis des mois et des années, on ne nous a pas dit la vérité dans cette affaire. On a laissé la Mutualité ouvrir, fermer une partie. Maintenant, c'est la Matmut qui doit... voilà ! ce qui est quand même une petite satisfaction - ce sont des gens sérieux -, mais sur une surface beaucoup moins grande qu'elle ne l'était auparavant.

Nous souhaitons, comme le vœu qui nous est présenté par le groupe Communiste, que les travaux commencent le plus tôt possible car ouvrir immédiatement, nous sommes d'accord, mais à condition que les travaux commencent. Ce qui nous préoccupe, c'est que les travaux ne commencent pas vite.

Ce vœu va nous permettre, vous de votre côté, et nous de notre côté, en tant que mairie du 5e, de nous battre pour que les travaux commencent, et que ce centre de soins attendu par tous les habitants du 5e et d'ailleurs rouvre le plus rapidement possible.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur TIBERI.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif relatif au centre de santé Saint-Victor.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2012, V. 16 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif relatif au centre de santé Moulinet.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 17 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière.

M. Christian SAUTTER, président. - Le vœu n° 10 G, déposé lui aussi par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est relatif à l'hôpital Pitié-Salpêtrière.

C'est M. Alexis CORBIÈRE qui le présente en une minute, avec sa concision habituelle, et M. LE GUEN donnera ensuite l'avis de l'Exécutif.

M. Alexis CORBIÈRE. - Dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la gare d'Austerlitz et de son quartier, une phase est prévue en 2012 et concerne des échanges fonciers entre l'A.P.-H.P., la S.E.M.A.P.A. et la S.N.C.F. pour la réalisation d'un immeuble S.N.C.F. dit multifonctionnel au plus près des voies ferrées.

Cela entraîne la démolition de bâtiments qui comprenaient certaines activités.

Il y a une inquiétude sur le devenir de ces activités. C'est la raison pour laquelle ce vœu demande à ce que le Maire de Paris s'adresse à la directrice générale de l'A.P.-H.P. pour qu'elle apporte des réponses aux questions posées.

Nous demandons notamment l'organisation d'une réunion de concertation avec les représentants des personnels de l'hôpital, la participation de l'A.P.-H.P., la S.N.C.F., la S.E.M.A.P.A., et la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien : très concis et très clair !

Monsieur LE GUEN, pourriez-vous nous donner l'avis concis et clair de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Favorable !

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 18 G).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la liste des logements relevant du parc de logements de l'A.P.-H.P.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux critères utilisés par l'A.P.-H.P. pour attribuer les logements relevant de son parc.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux conditions d'occupation des logements de l'A.P.-H.P.

M. Christian SAUTTER, président. - Je passe à trois propositions de vœux : 11 G, 12 G et 13 G, qui ont été déposés par M. ALPHAND et par Mme DREYFUSS, et qui sont relatifs au parc de logements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

Il y a un vœu semblable au Conseil municipal. Je crois que c'est mieux de les distinguer.

Je donne la parole à M. ALPHAND pour une minute. Pour présenter trois vœux, cela sera assez difficile : bon courage !

M. David ALPHAND. - Si mes souvenirs du Règlement intérieur de notre Conseil sont bons, c'est une minute par vœu, Monsieur le Président.

J'utiliserai ce temps de parole. Avec ma collègue Laurence DREYFUSS, nous avons pris l'initiative de déposer quatre vœux relatifs aux logements dits de l'A.P.-H.P. Je dis bien "dits de l'A.P.-H.P." parce que, manifestement, quelques zones d'ombre pèsent sur ces logements aujourd'hui.

Cette décision fait suite aux conclusions de la Cour des comptes rendues publiques dans son récent rapport annuel. Les observations de la Cour donnent en effet une nouvelle actualité à cette question de l'occupation des logements de l'A.P.-H.P. et pour tout dire, elles l'éclairent d'un jour particulièrement cru.

L'A.P.-H.P. dispose d'un peu plus de 11.000 logements. Beaucoup sont situés dans Paris intra-muros. Ces logements se répartissent dans le domaine public (un peu plus de 1.200), dans le domaine privé (un peu plus de 2.700), par des baux emphytéotiques auprès de bailleurs sociaux (un peu plus de 4.000), via des droits de réservation auprès de ces mêmes bailleurs (un peu plus de 2.000), dont 380 sont situés dans des cités du personnel, et un peu plus de 400 renvoient à des chambres dans des foyers infirmiers.

Ce parc est donc d'une importance exceptionnelle. Il ne connaît pas d'équivalent ailleurs en France.

Or, voilà que la Cour des comptes tire la sonnette d'alarme et même, on peut le dire, sonne le tocsin. Elle révèle en effet, et je veux la citer, que "un tiers des personnes logées dans ce parc", un tiers ! "ne sont pas ou ne sont plus des agents de l'A.P.-H.P." La cour précise même encore un peu plus les choses : "28 % du total des locataires dans le domaine privé. 31 % dans les bâtiments sous baux emphytéotiques. 42 % dans les logements de bailleurs sociaux avec droits de réservation".

La pratique est donc franchement répandue et honnêtement, le constat a de quoi surprendre et même de quoi littéralement choquer.

Ce sont, en effet, en s'appuyant sur ces chiffres, plus de 3.800 logements qui sont concernés ; une paille, Monsieur LE GUEN !

Je veux, à ce stade, rappeler la vocation du parc de logements de l'A.P.-H.P. : loger ses personnels et attirer des professionnels de santé, dont le recrutement connaît des sanctions, en particulier dans le cadre des infirmières. Grâce à ces logements, l'A.P.-H.P. dispose, en effet, d'un levier pour lutter contre la cherté des loyers en région parisienne et pour faciliter le logement des personnels à proximité des établissements dans lesquels ils travaillent.

Alors, comment en est-on arrivé à un tel dévoiement du parc de l'A.P.-H.P. ? Comment s'expliquent ces dérives ? Ces questions, je les pose en priorité au Maire de Paris et à son adjoint, M. LE GUEN, qui a été, pendant plusieurs années, président du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., dont vous avez fustigé le président il y a quelques minutes. Quel drôle de contrôle avez-vous exercé sur cet établissement ? Le moins que l'on puisse observer, c'est que votre devoir de surveillance a été bien curieusement accompli.

Autant vous le dire tout de suite, vous défausser sur le gouvernement ou l'Etat comme vous en avez sérieusement l'habitude, serait un manquement grave aux responsabilités d'élu parisien qui vous incombent, car vous pouviez agir, vous étiez en situation de le faire.

Force est de constater qu'il y a aujourd'hui un système A.P.-H.P., et dans ce système, certes, le droit des locataires doit, bien évidemment, être respecté, mais comme doit aussi être respecté la vocation initiale de ces logements.

Alors, au risque d'entretenir les soupçons, sur des logements de complaisance par exemple, la transparence doit être faite sur la gestion de ce parc, et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé ces vœux, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALPHAND, d'être resté dans le cadre des quatre minutes pour les quatre vœux que vous avez présentés, y compris le vœu n° 80 déposé au Conseil municipal.

Monsieur LE GUEN, vous avez le temps de répondre et de donner l'avis séparé sur chacun des quatre vœux qui ont été déposés par M. ALPHAND et par Mme DREYFUSS.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier M. ALPHAND de sa question, parce que je dois dire que je l'ai écouté avec gourmandise.

Effectivement, d'abord, vous avez raison, c'est un problème fondamental que de considérer la question du logement des personnels de l'Assistance Publique et c'est une des conditions essentielles de l'attractivité, et même de la capacité à soigner dans nos hôpitaux parisiens, que d'avoir notamment des aides-soignantes, des infirmières, qui puissent, en temps et en heure, être présentes dans leurs services, donc c'est un enjeu majeur pour nos hôpitaux, c'est un enjeu majeur pour la Capitale.

A partir de là, évidemment, mes félicitations vont être un peu moins nombreuses pour la suite de votre argumentation. D'abord, dans les 11.000 logements dont vous parlez, et vous avez l'air de dire, même, que c'est incroyable, que c'est beaucoup trop. Non, dans mon esprit, c'est largement encore insuffisant, surtout que dans ces 11.000 logements, l'essentiel, à peu près 7.000, est lié à des engagements auprès de bailleurs sociaux, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas la propriété à proprement parler, mais ils ont eu, à un moment ou à un autre, la capacité à loger des personnes.

Comme vous le savez, cette capacité à loger des personnes, des personnels de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, ne tient pas compte de leur statut, puisque quand une personne bénéficie d'un logement de ce type, elle est promue dans un logement social et ce n'est pas lié à son statut de salarié de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Si cette personne est amenée, pour des raisons diverses, à quitter l'Assistance Publique ou même, tout simplement, à être retraitée, elle continue à pouvoir bénéficier de son logement.

Deuxième élément, il y a un certain nombre de logements privés à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, vous les avez cités, et en nombre certain, et vous avez eu raison de mettre le doigt sur ce sujet.

En tant que président délégué d'un Conseil d'administration, dont j'ai été évacué par les responsables politiques nationaux que vous soutenez, j'avais posé et exigé que soit posé l'avenir de ce patrimoine, dont je pense qu'il n'est pas bien géré et qu'il n'a pas, d'ailleurs, à être fondamentalement géré par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

Pour tout vous dire, avec mon voisin, nous avons pensé utile pour l'Assistance Publique, utile pour la transparence, utile pour la bonne gestion du patrimoine, qu'il y ait un accord entre la Ville de Paris et l'Assistance Publique pour que ces logements, qui ne sont pas des logements sociaux, dont un niveau d'occupation se fait souvent par des personnels qui, à un moment ou à un autre, ont été à l'Assistance Publique, mais certainement peu à voir avec des infirmières et des aides-soignantes, soient réintroduits dans le cadre du logement social.

C'est vrai notamment pour un certain nombre de logements qui sont dans votre arrondissement, avenue de Versailles, et pour lesquels, si vous avez quelque temps, vous irez voir les noms sur les boîtes aux lettres, et vous

verrez qu'un certain nombre de noms vous sont connus et peut-être moins éloignés que vous ne le pensez de vos propres idées politiques, puisque c'étaient les suspicions que vous aviez légèrement entamées.

Troisième élément, je suis intervenu à l'Assemblée nationale pour demander que l'Assistance Publique ne voit pas ainsi ses droits de réservation s'évanouir dans la nature et qu'elle ait la possibilité, comme d'autres structures publiques, la S.N.C.F. et la R.A.T.P., d'avoir sa propre filiale, que cet E.P.I.C. ait sa propre filiale de construction de logements, avoir une société anonyme de H.L.M. comme la S.N.C.F. et la R.A.T.P. en ont une.

Cette possibilité a été écartée par le gouvernement que vous soutenez pour des raisons que je ne connais pas, mais qui auraient permis à l'Assistance Publique d'être un véritable opérateur du logement social.

Enfin, à la dernière réunion du conseil de surveillance, il n'y a pas une semaine encore, je suis intervenu pour faire le bilan de toutes ces propositions, après avoir exigé à la séance précédente que l'on nous parle de la situation du logement social et, une fois encore, on a mis de côté la bonne gestion, me semble-t-il, et la transparence des logements sociaux.

Enfin, pour tout dire, j'ai parlé aussi de la construction de logements sociaux, parmi d'autres, sur des terrains appartenant à l'Assistance Publique, par exemple à Sainte-Périne, pour lesquels, évidemment, votre groupe, vous-même, s'oppose à la construction de logements sociaux ; dans le même temps, vous vous désolerez de voir que les personnes âgées - à juste titre, vous vous désolerez - de Sainte-Périne n'ont pas les infirmières et les aides-soignantes qui leur sont nécessaires pour leur prise en charge pleine et entière, de bonne qualité.

Vous voyez, mon cher collègue, combien votre question était opportune, mais combien votre information et votre réflexion étaient à côté de la plaque.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous allons passer au vote des trois propositions de vœux et, à chaque fois, vous me direz si l'avis de l'Exécutif est favorable ou défavorable.

Je commence par le vœu n° 11 G. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Favorable, puisqu'il s'agit de rendre publique la liste des logements sociaux.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 19 G).

Pour le vœu n° 12 G, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Avis favorable.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Cela concerne les critères d'attribution des logements sociaux...

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 20 G).

Quelle est votre position sur le vœu n° 13 G ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Sur le vœu n° 13 G, je souhaite apporter un petit complément.

Pendant un certain nombre d'années, des logements dits sociaux de l'A.P.-H.P. avaient été confiés - je parle des années quatre-vingt-dix - pour que personne ne se trompe - à la R.I.V.P., laquelle R.I.V.P. a détourné un certain nombre de logements au profit d'habitants lambda et non plus de salariés de l'A.P.-H.P., ce qui fait qu'aujourd'hui, pour un certain nombre de logements sociaux, il y a des gens de bonne foi qui y sont logés et, dans le même temps, vous demandez que ces gens-là soient chassés, alors qu'ils étaient occupants de bonne foi et qu'ils ont été mis là tout simplement parce que la Ville de Paris a détourné l'usage des logements sociaux confiés à la R.I.V.P. au détriment des personnels de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, l'avis est favorable ou défavorable ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Hélas, il est défavorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 13 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 80, dont on a déjà débattu, sera voté dans le cadre des débats du Conseil municipal.

2012, DASES 16 G - DDEEES 17 G - Approbation du principe, des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à l'évaluation et à l'accompagnement des allocataires parisiens du RSA ayant un projet artistique en 6 lots séparés et autorisation de signer les marchés et de solliciter un cofinancement du FSE.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 16 G - DDEEES 17 G. Il s'agit de marchés à bons de commande relatifs à l'évaluation et à l'accompagnement des allocataires parisiens du R.S.A. ayant un projet artistique, ceci en six lots séparés et autorisation de signer les marchés et de solliciter un cofinancement du Fonds Social Européen.

Il y a deux intervenantes, Mme FOURNIER et Mme RICHARD. Mme TROSTIANSKY répondra.

Madame FOURNIER, brièvement, si possible ? Je vous donne la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Président.

Ils sont nombreux, très nombreux même, les artistes qui sont suivis par Pôle Emploi Spectacle à Paris, 23.000 précisément, dont 8.000 au R.S.A.

Pôle Emploi ne développe pas de prestation spécialisée pour eux, c'est pourquoi il est essentiel que le Département de Paris ait fait le choix d'organiser un accompagnement spécifique des allocataires du R.S.A. ayant un projet artistique afin de favoriser leur retour à l'emploi "via" l'intermittence ou "via" le travail en indépendant.

Conformément au P.D.I.E. que nous avons voté en novembre 2011, qui fait des artistes un public prioritaire des mesures d'insertion professionnelle à destination des chômeurs parisiens, ce projet de délibération nous propose aujourd'hui de simplifier et d'optimiser le fonctionnement de cette plate-forme.

Elle prévoit un pôle évaluation, un pôle bilan de compétences, un pôle accompagnement renforcé, c'est-à-dire qu'il y a différents temps d'évaluation assez courts (six heures) à plus long (25 heures), ce qui permet de personnaliser l'évaluation des allocataires et de travailler en finesse pour proposer une insertion vraiment adaptée à chaque personne et à son projet.

Certes, le coût global est élevé (820.000 euros par an), mais il permet de suivre 13.400 allocataires du R.S.A. et, vous l'avez mentionné, le Fonds Social Européen a été sollicité pour participer au financement.

Je trouve que ce dispositif peut redonner confiance aux artistes souvent condamnés à vivre d'expédients et les aider à sortir de la précarité et de l'angoisse dans laquelle ils vivent en ayant le R.S.A. comme seule ressource.

C'est pourquoi nous voterons bien sûr ce projet de délibération et serons très attentifs au résultat de ce dispositif qui doit se déployer sur plusieurs années, parce que, c'est vrai, ce n'est pas avec des mesures ponctuelles, ce n'est pas avec des effets d'annonce que l'on peut arriver à améliorer la situation de milliers d'artistes, mais justement en prenant le temps et l'argent nécessaire.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne maintenant la parole à Mme Firmine RICHARD.

Mme Firmine RICHARD. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, c'est en tant que comédienne élue au Conseil de Paris que je tiens à exprimer aujourd'hui toute ma reconnaissance à Mme TROSTIANSKY ainsi qu'à M. SAUTTER pour la poursuite de l'amélioration d'un dispositif fort utile à la communauté artistique parisienne.

Il s'agit de la plate-forme d'appui aux allocataires du R.S.A. qui ont un projet artistique.

Les intermittents du spectacle sont depuis 2003 de plus en plus en difficulté, ils doivent en effet justifier de 507 heures de travail rémunérées et déclarées au cours des 10 derniers mois pour bénéficier des indemnités de chômage, alors que, souvent, pour la plupart, ils travaillent sans être rétribués sur des périodes parfois importantes telles que les répétitions, les montages de projet et autres démarches autonomes.

En raison des difficultés à se maintenir dans le régime de l'intermittence, ils n'ont pas d'autres choix pour vivre que d'être allocataires du R.S.A. Les possibilités d'insertion professionnelle sont encore plus compliquées pour les écrivains et les plasticiens dont l'activité n'ouvre pas droit à l'indemnisation du chômage.

Pour aider les artistes allocataires du R.S.A., le Département de Paris a créé dès 2007 un nouveau dispositif en complémentarité des mesures déjà financées dans le cadre des précédents P.D.I., programmes départementaux d'insertion.

Quand on sait qu'à Paris, sur plus de 60.000 allocataires des minima sociaux, plus de 8.000 sont des artistes ou tentent de développer un projet artistique, la mise en place d'un tel dispositif d'accompagnement professionnel est très précieux.

Depuis la création de cette plate-forme qui favorise la concrétisation professionnelle d'un projet artistique et l'autonomie financière des artistes allocataires porteurs de projet, ce sont 2.000 artistes parisiens en situation de précarité bénéficiaires du R.S.A. qui ont été accompagnés dans leur projet professionnel et plus de 300 d'entre eux sont sortis du R.S.A.

Du spectacle vivant aux métiers de l'audiovisuel, de l'écrit en passant par les arts plastiques ou bien encore la photographie, la prise en charge et l'accompagnement de ces artistes ont bénéficié d'un champ professionnel large et divers.

Aujourd'hui, conformément au programme départemental pour l'insertion et l'emploi adopté en novembre 2011, le Département de Paris souhaite aller plus loin pour les artistes, dans un souci de cohérence et de lisibilité.

Tout d'abord, ce nouveau marché permettra de simplifier les prestations qui seront alors réunies autour de deux pôles : l'évaluation qui pourrait entraîner une réorientation professionnelle et un accompagnement pour la poursuite et la concrétisation d'un projet artistique fiable.

Le Département s'est par ailleurs fixé comme objectif le suivi d'environ 1.400 allocataires du R.S.A. par an, soit environ 50 % de plus que les années précédentes, ce qui représente un effort important de notre collectivité.

Si Paris poursuit avec volontarisme sa politique d'accompagnement de ses artistes, nous souhaiterions ici rappeler qu'elle pourrait être encore plus efficace avec le concours de Pôle Emploi qui ne développe pas de prestation externe spécialisée et qui compte parmi ses inscrits 23.000 artistes.

La convention qui a été adoptée le 6 février dernier évoque la possibilité que Pôle Emploi oriente les demandeurs d'emploi suivis par eux vers les dispositifs de notre plate-forme.

Cela nécessiterait que Pôle Emploi cofinance notre plate-forme, afin que ces artistes puissent plus largement profiter de cet accompagnement spécifique.

Enfin, la Ville pourrait également contribuer au retour à l'emploi des artistes au R.S.A. en leur proposant d'assurer des activités artistiques au sein des établissements qu'elle administre telles que les écoles, les maisons de retraite, les théâtres municipaux, etc.

Paris peut-être effectivement un gros pourvoyeur d'emplois artistiques grâce à la mission Cinéma qui a une vision à moyen terme des tournages prévus à Paris et par le biais des nombreux événements et festivals qu'elle organise.

Ce ne sont que des suggestions d'amélioration que nous proposons là, conscients que notre Département est déjà très dynamique dans le domaine de l'insertion professionnelle des artistes.

Au nom de la communauté artistique parisienne, je suis donc heureuse et fière de vous inviter, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération qui permettra à des centaines d'artistes de sortir de la précarité.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame RICHARD, exactement cinq minutes.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je remercie Mmes Danielle FOURNIER et Firmine RICHARD d'avoir mis en avant cet important projet de délibération qui nous autorisera, si vous l'acceptez, à relancer notre marché d'accompagnement des artistes au R.S.A.

Comme vous le savez, avec mes collègues Mme Seybah DAGOMA, MM. Christian SAUTTER et Christophe GIRARD, nous sommes très attachés à faciliter l'insertion professionnelle des artistes qui évoluent dans un secteur marqué par la précarité.

Les plasticiens et les artistes et métiers de l'écrit n'ont pas une activité salariée, quant aux comédiens, aux chanteurs et aux danseurs, la plupart doivent se battre pour conserver leur statut d'intermittent du spectacle.

Nombre d'entre eux ont besoin du R.S.A. pour survivre, environ 8.000 à Paris.

Pour les aider à surmonter ces difficultés, nous finançons depuis plusieurs années des associations spécialisées, chargées à la fois d'évaluer leur projet, de les aider à se professionnaliser et de les accompagner dans la recherche d'emploi de complément, dans le cadre de notre plate-forme d'appui aux artistes qui a accueilli nombre d'allocataires du R.S.A. (plusieurs milliers d'entre eux dans l'évaluation et 600 sont soutenus et accompagnés).

En complément de la plate-forme, nous finançons des structures telles que les coopératives d'activités artistiques ainsi que les associations intermédiaires qui les mettent en relation avec les employeurs, car, vous en conviendrez, les artistes participent au rayonnement de notre Ville et il est de notre responsabilité d'être à leurs côtés.

Cette vision de l'artiste dans la cité ne semble pas partagée par tous, notamment au sommet de l'Etat. En effet, on ne peut d'ailleurs que regretter que Pôle Emploi ne soit pas missionné pour mieux soutenir les artistes dont il a la responsabilité, à savoir les intermittents du spectacle.

En dépit de leur bonne volonté, les agences parisiennes n'auront cette année que deux ateliers d'une demi-journée à proposer aux quelques 24.000 artistes inscrits à Pôle Emploi sur les métiers du spectacle. Cela paraît bien dérisoire, comparé à notre engagement résolu pour les artistes, que nous vous proposons de renouveler.

Malgré les engagements pris par le précédent directeur général de Pôle Emploi, les artistes parisiens vont continuer à être, en quelque sorte, les victimes d'une politique d'insécurité professionnelle du gouvernement. Donc, moi, je vous engage vraiment à voter ce projet de délibération et, pour ce qui concerne Pôle Emploi, on va continuer, avec M. Christian SAUTTER notamment, à essayer de les faire avancer pour la bonne insertion sociale et professionnelle des artistes à Paris.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Olga TROSTIANSKY.

Je m'associe tout à fait à ce que vous venez de répondre. C'est un public exigeant, difficile et très sympathique, et je crois que nous pratiquons l'unité d'action entre les adjoints ; vous avez cité M. Christophe GIRARD, Mme Seybah DAGOMA, vous, Olga TROSTIANSKY, et moi-même, et aussi une unité d'action entre les directions qui se partagent, en quelque sorte, le travail d'accompagnement et de retour à l'emploi.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 16 G - DDEEES 17 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 16 G - DDEEES 17 G).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la fermeture de centres d'hébergement d'urgence à Paris à l'issue de la période hivernale.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 13-A G de l'Exécutif, relatif à la fermeture de centres d'hébergement d'urgence à Paris à l'issue de la période hivernale.

Mme TROSTIANSKY va le présenter en une minute.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, j'ai largement évoqué ce sujet en question d'actualité, donc je voulais considérer juste le vœu déposé par les élus des groupes "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" relatif à la fin du Plan hiver et, au nom de l'Exécutif, émettre le vœu :

- que l'accès à une place d'hébergement digne soit assuré toute l'année aux personnes à la rue par l'Etat dont c'est la responsabilité,

- et que les places ouvertes dans le cadre d'un plan hivernal soient pérennisées lorsque les locaux le permettent et que chaque place fermée soit compensée par des capacités nouvelles sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est très clair.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de vœu proposé par l'Exécutif, avec un avis évidemment favorable de celui-ci.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 21 G).

2012, DASCO 32 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics du 10e arrondissement pour l'année scolaire 2012-2013.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASCO 32 G : modifications des secteurs de recrutement des collèges publics du 10e arrondissement pour l'année 2012-2013.

C'est M. Rémi FÉRAUD qui intervient. Où se cache-t-il ? Il était là il y a une minute donc il sera là dans une minute.

On va poursuivre.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 32 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASCO 32 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la réintégration d'un agent d'entretien au collège Robert Doisneau.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au vœu n° 14 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la réintégration d'un agent d'entretien au collège Robert Doisneau. Ce vœu ne se rattache à aucun projet de délibération.

C'est M. Pierre MANSAT qui intervient en une minute et Mme BROSSEL répondra.

Monsieur MANSAT, vous avez la parole.

M. Pierre MANSAT. - Monsieur le Président, il s'agit de la situation d'un agent d'entretien. Cela pourrait être l'histoire douloureuse du retour à l'emploi, puisque voilà cinq ans que cet agent d'entretien, après un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, a obtenu un Contrat Unique d'Insertion de deux ans. En l'absence de renouvellement de contrat, c'était pour lui direction Pôle Emploi, ce qui semble tout à fait impossible à l'ensemble de la communauté scolaire puisque l'ensemble des parents d'élèves et des personnels se sont mobilisés dans ce collège pour obtenir une proposition de renouvellement de contrat pour cet agent d'entretien qui donne toutes satisfactions depuis cinq ans dans cet établissement qui est classé en Z.E.P.

Donc, notre vœu visait à attirer l'attention de l'Exécutif sur la situation de cet agent d'entretien, demander le renouvellement de son contrat et d'envisager, bien sûr quand les conditions le permettraient puisqu'il est de nationalité étrangère, sa titularisation.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MANSAT, d'avoir présenté le vœu dans un temps d'une minute.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci, Monsieur MANSAT.

Très rapidement, parce que je ne suis pas sûre que le Conseil de Paris soit le lieu idéal pour évoquer des situations individuelles - je pense que nous avons d'autres moyens d'échanger sur le suivi de situations individuelles - mais très rapidement et puis parce que cette histoire est illustrative d'une problématique générale. Ce Monsieur bénéficiait effectivement d'un Contrat Unique d'Insertion après avoir bénéficié d'un CAE, d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

Ces contrats ont pour objectif de remettre le pied à l'étrier et c'est devant M. Christian SAUTTER que je parle de remettre le pied à l'étrier de personnes dans le cadre d'un parcours d'insertion.

Malheureusement, Pôle Emploi n'a pas souhaité prolonger le Contrat Unique d'Insertion de cette personne au-delà du 25 mars.

Vous l'avez dit, ce monsieur recueille une véritable unanimité sur son travail et la situation personnelle de ce monsieur et le souhait de ne pas le voir retourner dans la précarité, plus le fait que nous avons également, au sein de la Direction des Affaires scolaires, des besoins, ont fait que j'ai demandé que, de manière exceptionnelle, la Direction des Affaires scolaires puisse le recruter comme agent contractuel.

Je vous remercie d'avoir insisté dans la présentation du vœu sur le fait que le deuxième alinéa du vœu n'était pas envisageable puisque, comme vous le savez, ce monsieur ne répond pas à l'intégralité des critères qui permettent d'accéder à un C.D.I. dans la Fonction publique.

Le contrat de travail qui va lui être proposé... qui lui a été proposé, pardon, et qu'il pourra signer dans les jours qui viennent lui permettra de rejoindre la brigade de remplacement des agents techniques des collèges puisque la loi ne nous permet pas d'embaucher des personnels contractuels sur des besoins permanents. Je rappelle qu'en matière d'emploi public, nous sommes soumis à quelques règles que nous essayons de respecter.

En parallèle de tout ceci, la situation personnelle de ce monsieur sera réglée à l'issue de la fin de son contrat de travail, le 25 mars. Il lui en sera donc reproposé un pour une durée qui ne sera pas une durée de quelques mois mais une durée longue, permettant une stabilisation de sa situation. En parallèle, nous porterons évidemment, de la même façon que nous le faisons d'ailleurs, une attention particulière au collège Robert Doisneau qui est situé en Z.E.P. et qui fait partie des établissements sur lesquels le Département de Paris concentre ses efforts.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderais volontiers, Monsieur MANSAT, de retirer votre vœu, considérant que j'y ai apporté des réponses et, pour ne rien vous cacher, considérant que l'ensemble des réponses y avaient été apportées par courrier, qui me paraît être une modalité plus pertinente d'intervention sur des cas personnels, je le redis, considérant que l'ensemble des éléments avaient été apportés par courrier au signataire du vœu, je pense que nous pouvons conclure que le problème ayant été réglé, ce vœu n'a peut-être plus lieu d'être.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSSSEL.

Je me tourne vers M. MANSAT qui retire le vœu ?

M. Pierre MANSAT. - Oui, absolument.

M. Christian SAUTTER, président. - Donc, le vœu n° 14 G est retiré.

2012, DLH 2 G - Signature des avenants aux conventions passées avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement et avec l'ANAH pour la gestion des aides à l'habitat privé.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au niveau des crédits délégués par l'Etat pour le logement social à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant à un projet de délibération substantiel, comme tous les projets : le DLH 2 G, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé la proposition de vœu n° 15 G.

Nous avons un certain nombre d'orateurs inscrits.

M. MANO les écoute avec intention, comme d'habitude.

M. BROSSAT commence, pour maximum 5 minutes.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Président, chers collègues, jusqu'au bout, la droite française aura tenu bon dans son absence totale de réaction à la crise du logement et ce projet de délibération en témoigne. Les chiffres sont éloquents : de 800 millions d'euros en 2008, l'enveloppe de l'Etat concernant les aides à la pierre est passée à 630 millions en 2010, 500 millions en 2011 et donc 450 millions pour 2012.

Enfin, quand on dit 450 millions, c'est une façon de parler ! En réalité, il s'agit plutôt de 250 millions, puisque près de la moitié de cette enveloppe est financée par les bailleurs sociaux eux-mêmes.

On n'ose plus parler de désengagement ni de retrait ; il s'agit d'une véritable fuite, d'une débandade, d'un abandon ! Ce n'est qu'une question de vocabulaire.

La réalité, ce sont les 3.600.000 personnes mal logées, voire pas logées du tout, qu'a dénombrées la Fondation Abbé Pierre encore cette année, ou encore les 1,2 million de foyers en situation d'impayé de loyers.

La réalité, c'est la part du logement dans le budget des ménages qui bat tous les records à plus de 30 % aujourd'hui.

C'est aussi la déconnexion avérée de cette hausse de l'immobilier, de l'évolution des revenus ou des prix à la consommation.

La réalité, c'est le prix ridicule qu'accorde la Droite française au problème du mal logement et durant ce quinquennat de Nicolas SARKOZY et de François FILLON auront été accordés plus de 60 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches, on voit où sont les priorités de la majorité nationale. Les priorités étaient donc ailleurs pour l'U.M.P. et pour ses alliés.

Plutôt qu'une politique de logement, ce Gouvernement aura mis en place une politique de l'aumône et du chantage, aux collectivités locales de se débrouiller.

Nous nous sommes, pour notre part, engagés devant les Parisiens avec l'Etat à financer 6.000 logements sociaux. Tant pis, nous répond le Gouvernement, tant pis pour nous et tant pis pour les Parisiens, l'Etat n'ira pas au-delà d'un financement de 4.500 logements sociaux.

Heureusement, nous avons bon espoir que cela change dans quelques semaines et tout indique que ce sera le cas. Heureusement, car Paris ne résoudra pas seul la crise du logement. Nous avons besoin de l'Etat plus que jamais, ce projet de délibération acte un ultime désengagement.

Pour tenir nos objectifs, il nous faudra abonder encore le compte foncier au budget supplémentaire pour que la Ville préempte, y compris dans les arrondissements qui refusent toujours le logement social.

Nous déposons un vœu à cet effet qui demande que le Maire de Paris interpelle l'Etat et rappelle à l'Etat ses véritables missions en matière de logement.

Nous savons bien le dédain de ce Gouvernement, à l'issue des élections de cette année, nous n'aurons probablement plus à faire face et c'est tant mieux, cependant le vote de ce vœu nous paraît important pour rappeler précisément la nécessité que l'Etat s'engage sur le terrain du logement et en particulier sur le logement social, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous en avons bien besoin dans une ville comme la nôtre.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Il y a de nombreux orateurs, tout le monde pourra s'exprimer.

Madame Marinette BACHE, vous avez la parole pour maximum cinq minutes.

Mme Marinette BACHE. - Un chiffre : moins 29,58 %, c'est la baisse du financement de l'Etat pour les logements sociaux parisiens depuis 2008.

En cinq ans, c'est presque un tiers de financement en moins : 2011, moins 21 %, 2012, moins 10 %.

C'est cela, la promesse "logement pour tous" de Nicolas SARKOZY. Que les propriétaires à Paris puissent s'agrandir de 30 % et que les salariés et les classes moyennes s'en aillent, telle serait la conséquence de la politique de la Droite si nous la laissions faire.

Et cela alors qu'il manque 900.000 logements en France, cela alors que, tous les jours, nous pouvons constater l'augmentation du nombre de familles sans logement dans les rues de notre Capitale, des familles s'abritant avec leurs enfants dans les cabines téléphoniques, comme on le voit dans certains de nos quartiers. J'ai envie de dire à nos collègues de Droite : sortez des quartiers chics, venez dans le 20e, dans le 18e, dans le 19e arrondissement et vous verrez les conséquences de la gestion de la crise par le Président sortant adepte de la Droite décomplexée, les conséquences d'une politique d'austérité sans fin.

Et encore, Paris n'est pas le plus maltraité, car, depuis 2008, les subventions pour le logement social ont baissé au niveau national de 40 %. Oui, 40 % !

Nous regrettons par ailleurs que l'Etat ne fasse aucun effort pour mettre ses terrains à disposition du logement social et qu'au contraire il se lance dans une vente de son patrimoine au plus offrant des promoteurs privés, comme cela a été fait encore dernièrement dans le 7e arrondissement.

Nous saluons d'autant plus l'initiative de la Ville de maintenir son objectif de 6.000 logements, malgré cette baisse répétée des aides de l'Etat, ceci d'autant plus que la grande majorité des P.L.S. sont situés dans l'Est parisien et des PLUS au Centre de Paris. Tant pis pour ceux de nos collègues qui rêvent de la perpétuation du pareil au même, de la pérennisation du clivage social entre l'Est et l'Ouest parisien dont nous avons hérité.

Cette baisse des subventions se répercute bien entendu sur la construction, même si notre objectif de logements neufs sera tout de même globalement atteint.

Ce serait presque risible que nous devions déployer toute cette énergie pour atteindre nos objectifs s'il n'y avait tant de travailleurs pauvres dans les rues, tant de salariés surendettés par des loyers surréalistes et tant de spéculateurs qui s'enrichissent sans cesse de toute cette misère.

Car Nicolas SARKOZY prétend tout résoudre d'un coup de baguette magique ; ce serait si simple, selon le Gouvernement : l'augmentation pour les propriétaires des surfaces habitables de 30 %, et hop !, cela permettrait de construire 400.000 logements par an, à en oublier d'ailleurs que le coût de terrain est proportionnel à sa constructibilité.

C'est à rire ou à pleurer, c'est au choix, mais en tout cas c'est pathétique et inhumain.

La priorité nationale doit être la création massive de logements sociaux, tout en accentuant la diversité sociale, et ce avec le plafonnement des loyers comme le font l'Allemagne et la Suisse qui ne sont pas (en tout cas jusqu'à nouvel ordre, car tout peut changer) à l'avant-garde du socialisme triomphant.

Il semble donc aux élues républicaines et socialistes que, dans l'attente de lendemains qui chantent, nous avons dans les mains le meilleur avenant possible et je salue le travail et la volonté en ce domaine, non seulement du Maire de Paris, mais également de M. Jean-Yves MANO et de son cabinet.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Président.

Je regrette que M. BROSSAT soit parti, parce que, compte tenu de ce qu'il vient de dire, il y avait un certain nombre d'éléments de réponse à lui apporter directement.

Si M. BROSSAT était resté, on aurait pu lui dire que, plutôt que de nous faire la leçon sur l'esprit républicain et la vraie démocratie, l'esprit républicain, c'est, je le crois, de ne pas préjuger du vote du peuple souverain.

Lorsqu'il dit que les élections sont pliées, il fait vraiment la mauvaise analyse des choses sur ce vote.

Si M. BROSSAT était resté, je pense qu'il aurait peut-être dû utiliser les deux minutes qui lui restaient de son temps de parole, non seulement pour critiquer la Droite sur la politique du logement social, mais aussi, j'imagine, compte tenu de son esprit républicain, de condamner le fichage par "Paris Habitat" d'un certain nombre de locataires pour des raisons de santé et des raisons d'activités quotidiennes.

Jusqu'alors, M. BROSSAT ne l'a pas fait, que ce soit sur des réseaux sociaux ou dans cet hémicycle et, tant qu'il ne l'aura pas fait, il ne pourra pas se prévaloir d'un quelconque esprit républicain et je crois que, en termes de logement social, il ne pourra jamais faire la leçon à qui que ce soit, et "a fortiori" pas à la Droite de cet hémicycle.

Monsieur le Président, Madame BACHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI vous répondra sur la présence des élus dans les arrondissements de l'Ouest comme de l'Est, parce que, là aussi, ne serait-ce que dans le 19e, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Jean-Jacques GIANNESINI n'ont certainement pas de leçon à recevoir de vous, Madame.

Monsieur le Président, le texte sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer est totalement surréaliste, une véritable tribune de propagande anti-Gouvernement vient présenter un avenant qui va vous permettre de bénéficier de 13 millions d'euros de l'Etat pour rénover l'habitat privé.

Elle est truffée de contrevérités destinées encore une fois à justifier des choix si difficiles à assumer.

C'est toujours la même méthode, quand vos politiques sont des échecs, vous cherchez un bouc émissaire. L'écran de fumée est dressé et le tour est joué, vous pouvez vous exempter de toute responsabilité, c'est toujours la même mauvaise foi, le même mépris envers les Parisiens et leurs représentants. Les Conseils de Paris se suivent et se ressemblent, à cet égard.

Ce nouveau projet de délibération ne déroge pas à la règle, malheureusement, vous ne parvenez pas atteindre vos objectifs en termes de logements sociaux, c'est la faute de l'Etat. Vous choisissez de procéder à un nouveau détricotage du parc de logements à loyers libres de la R.I.V.P., c'est la faute du Gouvernement.

En matière de logement social, ce Gouvernement n'a, je le dis et je le répète, aucune leçon à recevoir, ni de vous ni de vos amis, qu'ils soient présents ou pas.

Trois fois plus de logements sociaux ont été construits sous cette mandature que sous celle de l'ère JOSPIN.

Comment pouvez-vous affirmer, je cite, que "le budget national pour le logement social poursuit son déclin, signe que ce sujet n'est pas prioritaire pour le Gouvernement", alors même que le budget de la Nation en faveur du logement a augmenté de 4,6 % par rapport à 2011 ?

Ce sont 38 milliards d'aides directes et indirectes en faveur du logement.

Ce budget maintient l'effort de construction de logements avec 450 millions d'euros consacrés au développement de l'offre de logement social, en particulier dans les zones tendues, mais les zones, avec la Gauche, il ne faut plus trop en parler, cela devient un gros mot, on en a l'impression, vu ce que l'on entend parfois.

Il faut y ajouter les nombreuses aides destinées à financer la construction et l'acquisition des 12.000 logements sociaux supplémentaires. Le niveau de financement est historiquement élevé et inégalé en France et vous êtes le premier à en profiter, ce nouvel avenant en témoigne.

En 2012, ce sont encore 20 % des aides nationales qui seront attribuées à Paris, alors même qu'elles ne représentent que 5 % de l'offre nouvelle.

Dans votre projet de délibération, vous annoncez un nouveau détricotage du parc de logement intermédiaire de la R.I.V.P.

En 2011, vous en aviez déjà reconventionné 832 en P.L.S. ; pour 2012, ce sont 1.500 logements supplémentaires qui vont être transformés en logements sociaux.

Une fois de plus, Monsieur le Président, vous nous demandez de cautionner votre mainmise sur le parc à loyers libres de Paris et de contribuer à alimenter la spéculation dans le parc privé, tout cela avec de l'argent public.

Vous menez une politique véritablement confiscatoire de tout accès au logement pour les classes moyennes et les familles sur le dos du contribuable français.

Est-ce acceptable ? Où est le sens de l'intérêt général ? Il n'y en a aucun, seul compte votre propre intérêt, celui des chiffres, de vos chiffres et d'un bilan en trompe-l'oeil que vous pourrez vanter plus tard.

Monsieur le Président, vous dites atteindre bientôt les 20 % de logements S.R.U., mais à quel prix ? Au prix du sacrifice de toute mixité sociale, au prix de l'exclusion des classes moyennes du parc locatif privé comme social, classes moyennes que décidément vous n'aimez pas, au prix de l'absence totale de parcours résidentiel, tout cela car vous n'avez absolument aucune vision de ce que pourra être à l'avenir la vie dans une ville qui n'accueillera que les plus aidés et les plus aisés.

A ce propos, je souhaite saluer, et mon groupe se joint à moi, la proposition faite par Nicolas SARKOZY de diminuer sensiblement les droits de mutation. Cette proposition va dans le bon sens, celui qui consiste à diminuer la fiscalité indirecte pesant sur les ménages qui veulent acheter ; c'est tout le sujet de l'accession à la propriété, parce que nous, nous avons une vision de notre ville qui intègre la mixité sociale.

D'ailleurs, c'est une proposition que nous vous avons déjà faite à l'occasion du débat sur le budget 2011.

Ce projet de délibération illustre votre double langage et vos choix profondément contestables en matière de logement. Si nous ne pouvons refuser ces nouvelles subventions de l'Etat en faveur de l'habitat, nous ne pouvons tolérer la manipulation qui caractérise, encore une fois, votre discours.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je donne maintenant la parole à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, alors que la crise du logement est un sujet sérieux, qui touche de nombreux Parisiens, ce projet de délibération, véritable procès à charge contre l'Etat, met en évidence la mauvaise foi de l'Exécutif parisien. Paragraphe après paragraphe, vous accusez l'Etat de tous les maux et vous égrainez telle la complainte de Gavroche, toujours la même remarque : c'est la faute de l'Etat.

Ce manque de confiance dans votre propre pouvoir à changer la donne est un aveu de faiblesse devant les difficultés que vivent plus de 120.000 demandeurs de logement à Paris, mais si vous ne pouvez rien faire, si tout est de la faute de l'Etat, alors il ne faut pas hésiter à démissionner, Monsieur le Président et l'Exécutif parisien !

Face à une telle intoxication, je voudrais simplement rappeler ici quelques chiffres. En 2011, l'Etat aura financé 124.000 logements sociaux en France, dont 20,4 % de prêts locatifs aidés d'intégration P.L.A.I., c'est-à-dire qu'aujourd'hui, mes chers collègues, Nicolas SARKOZY finance quatre fois plus de logements sociaux que Lionel JOSPIN entre 1997 et 2001 et cinq fois plus de P.L.A.I.

Si vous nous accusez de ne pas faire assez, ce qui est sûr, c'est que lorsque vous êtes aux commandes de l'Etat, vous en faites quatre à cinq fois moins que nous, donc je pense que les Français devraient réfléchir à cette réalité aujourd'hui.

Par ailleurs, vous récidivez, comme chaque année, dans votre position idéologique au logement intermédiaire. Avec vous, Monsieur le Président, ce sont encore les classes moyennes qui trinquent, vous avez décidé de transformer 1.500 logements à loyer libre de la R.I.V.P. en prêts locatifs sociaux, P.L.S. Ce tripatouillage des chiffres pour accroître votre bilan en matière de production de logements sociaux est inadmissible. Vous trompez les gens en leur faisant croire que vous réglez les choses, alors que vous ne faites que modifier le statut de ces logements, vous déshabillez Paul pour habiller Jacques et si, grâce à cet artifice, vous annoncez plus 1.500 logements sociaux, il faut bien que tout le monde ait en tête que ce sont bien moins 1.500 logements pour les classes moyennes que vous programmez.

Autre réalité dramatique pour les Parisiens, jamais la construction de logements neufs n'a été aussi basse, ce qui aggrave, naturellement, la tension du marché du logement dans notre Capitale.

A l'U.M.P., nous sommes pour une politique du logement pour tous, nous considérons que les classes moyennes ne doivent pas être chassées de Paris par une mesure qui, sous couvert d'élan de générosité, ne fait qu'exclure davantage certaines catégories de la société.

Nous sommes favorables à l'instauration d'un pourcentage obligatoire de logements intermédiaires pour finalement vous empêcher par la loi de supprimer cette catégorie de logements abordables, indispensables pour ceux qui, finalement, gagnent trop pour avoir accès au logement social, mais qui ne gagnent pas assez pour louer un appartement dans le secteur privé.

Nous plaillons pour un parcours résidentiel linéaire, en proposant une offre de logements intermédiaires pour celles et ceux qui quittent le logement social. C'est une toute autre philosophie de vie que vous préconisez.

Vous maintenez des ménages dans le logement social sans perspective de progression, finalement sans espoir.

Monsieur le Président, faire entrer les gens dans les logements sociaux, c'est très bien ; leur permettre d'en sortir un jour, c'est beaucoup mieux, et c'est en construisant un véritable parcours résidentiel, représentatif, finalement, des attentes des Parisiens, que nous réussirons à endiguer la crise du logement dans notre Capitale, et non pas en opposant les Parisiens les uns aux autres.

Pour résumer, irresponsabilité en vous déchargeant systématiquement sur l'Etat, sectarisme en oubliant toute une partie de la population parisienne, mauvaise foi en tripatouillant les chiffres, voilà, en résumé votre réponse au mal logement des Parisiens. Monsieur le Président, votre politique n'est pas à la hauteur de notre belle ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame POIRAUT-GAUVIN.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, dans ce projet de délibération, vous nous annoncez un nouveau détricotage du parc de logements à loyer libre de la R.I.V.P. en raison d'une soi-disant baisse des crédits de l'Etat alloués à Paris. Vous affirmez que sur les 6.000 logements sociaux, vous ne pourrez en financer que 4.500. Vous justifiez ainsi la transformation de 1.500 logements à loyer libre de la R.I.V.P. en P.L.S. dans des quartiers non déficitaires en logement sociaux.

Monsieur le Président, derrière les chiffres et au-delà des objectifs, je vous invite à ne surtout pas oublier qu'il y a des femmes et des hommes. Oui, Monsieur le Président, le logement social, ce n'est pas seulement un symbole politique, c'est une réponse à des situations d'urgence, à des difficultés financières ou familiales, mais aussi à l'impératif de mixité sociale à Paris. Paris ne doit pas seulement être la ville des très aisés ou des très aidés. La Capitale de la France doit être le reflet de toute la société ; il en va de l'équilibre socioéconomique de Paris et de nos arrondissements.

Monsieur le Président, pourquoi détricoter le patrimoine de la R.I.V.P. ?

L'année dernière, ce sont 832 logements qui ont été conventionnés en PLUS ; c'est 1.500 cette année à conventionner en P.L.S. Qu'en sera-t-il les années suivantes ? Ce sont encore des logements que vous retirez du parc à loyers libres dans la Capitale. Vous appliquez une politique du chiffre sans vous soucier des conséquences de vos choix.

Malheureusement, vous contribuez encore une fois à tendre le marché locatif à Paris. Je devine à l'avance vos éléments de langage pour les années à venir : c'est l'Etat qui ne donne pas assez ou encore c'est l'Etat qui ne veut pas bloquer les loyers.

Avec vous, c'est toujours de la faute de l'Etat et je vous invite donc à assumer vos choix.

Par ailleurs, ces fameux 1.500 logements de la R.I.V.P., prêts à être conventionnés, seront détricotés dans les arrondissements non déficitaires en logements sociaux. Monsieur le Président, prenons l'exemple du 19e arrondissement, où nous avons déjà 35,92 % de logements sociaux S.R.U. au 31 décembre 2010. Ne pensez-vous pas que pour satisfaire l'exigence de mixité sociale, il serait largement temps de laisser le parc locatif libre et privé s'y développer ?

Nous avons besoin de logements sociaux dans toute leur diversité, comme nous avons besoin d'un parc locatif privé pour répondre à la tension sur le marché.

Monsieur le Président, à force de détricotage et de préemption, vos objectifs en termes de logements sociaux, vous construisez des ghettos dans des arrondissements périphériques. Ce n'est pas l'image que les Parisiens se font de la mixité sociale dans leur ville.

Juste un mot pour répondre à Mme BACHE ; je n'ai aucune leçon à recevoir de Mme BACHE en matière de logements sociaux. Pour avoir habité pendant 27 ans dans une cité de transit, mes 27 premières années, je me demande bien où elle a habité. Ce genre de leçons, elle peut les garder pour elle, parce que, franchement, je peux discuter avec elle et je n'ai ni d'état d'âme ni de honte à dire où j'ai habité. En ce qui concerne le logement social, je pense savoir de quoi je parle.

Merci à vous.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GIANNESINI.

Dernier orateur inscrit : M. Jérôme DUBUS, à qui je donne la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Président.

Il y a tout juste un an, nous votons la convention de délégation des crédits à l'Etat pour une durée de six ans. Les avenants que nous sommes aujourd'hui invités à approuver n'en forment, vous le savez, que la déclinaison annuelle. Il serait donc illusoire - malheureusement, j'ai eu raison - de penser que nos débats vont éviter, en période électorale, les deux écueils qui les guettent déjà en temps normal : la répétition et la caricature.

Si je m'en tiens à votre exposé des motifs, cela paraît mal engagé. Je cite l'exposé : "Le budget national pour le logement social poursuit, dites-vous, son déclin, signe que ce sujet n'est pas prioritaire pour le Gouvernement."

Ce projet de délibération aurait plus sa place sur les marchés, tant il s'apparente à un tract !

Inutile de se payer de mots : la crise économique, le contexte des finances publiques contraignent les nouvelles dépenses et les contraindront durablement, quoi qu'il arrive le 6 mai.

Je voudrais répondre à M. BROSSAT qui, aujourd'hui, a l'air de découvrir tout cela d'une manière un peu lyrique : malheureusement, il va tomber très bas en matière d'illusion. Donc, inutile de tromper les gens ! Les finances publiques n'auront pas les moyens, vous le savez très bien, quoi qu'il arrive le 6 mai, de faire plus en matière de logement, ou alors il faudra nous démontrer le contraire.

Par rapport aux années 2009 et 2010, le Département de Paris a bénéficié d'enveloppes pour le logement social à hauteur de 124 et 128 millions d'euros, on pourrait évidemment comparer - cela a été fait par mes collègues de l'U.M.P. - avec ce que donnait M. JOSPIN, alors Premier Ministre, dans la convention cadre de 2002, qui octroyait - tenez-vous bien ! - 75 millions d'euros pour le cofinancement de l'Etat.

75 millions d'euros versus 90 aujourd'hui ! Cherchez la différence !

Pour rester dans l'actualité, en référence à un communiqué tout récent du Maire de Paris critiquant le niveau des aides de son partenaire, l'honnêteté aurait été de retenir des paramètres identiques de comparaison.

Au concours du plus grand dépensier, le Département peut, certes, ajouter à ses subventions propres de 291 millions d'euros, la provision sur le compte foncier de 75 millions, son versement à l'établissement public foncier d'Ile-de-France, mais de son côté l'Etat peut revendiquer les 904 millions d'euros d'aides complémentaires apportés pour les six ans de la convention de délégation.

Chers collègues, la crise du logement que subissent les Franciliens est d'abord la conséquence d'un décalage né il y a plus de vingt ans entre l'offre et les besoins. Même si le rattrapage est manifeste et que la production de logements en France a su résister à la crise financière, via notamment le plan de relance qui n'est jamais évoqué ici, il demeure encore insuffisant.

Le logement social est une composante incontournable de ce paysage, à condition qu'il soit territorialement bien distribué et ne serve pas de vecteur éditorialiste. Il doit être, mais aussi conserver sa conception généraliste, c'est-à-dire ouverte sous condition de ressources aux ménages qui rencontrent des difficultés à se loger aux conditions du marché.

A cet égard, est-il utile de rappeler les caractéristiques singulières de la sociologie parisienne et du parc locatif, ainsi que le niveau exceptionnel atteint en cette décennie par les loyers ?

Ce sont toutes ces considérations qui justifient la répartition des objectifs quantitatifs entre les différents types de financement : P.L.A.I., PLUS et P.L.S. et qui n'a pas l'air de satisfaire vos alliés Vert qui ont encore une conception extrêmement étroite du logement social.

L'affichage de 6.000 logements annuels est atteint par le conventionnement de 1.500 appartements du parc non S.R.U. des bailleurs sociaux. Permettez-moi de dire que ce n'est pas nouveau et qu'il y a un moment que le Département fait du neuf avec du vieux ! Mais je ferai deux remarques et une demande à ce sujet.

L'option P.L.S. par conventionnement n'appellera pas de financements complémentaires, mais elle est aussi la seule concevable, à mon sens, dans les secteurs non déficitaires en logement social, ainsi que l'envisage d'ailleurs l'avenant.

Deuxième point : nul ne peut nier ensuite que le programme de conventionnement de ce parc a débuté il y a quelques années sans que la considération du montant des crédits délégués de l'Etat ait eu une quelconque influence. Les transferts du patrimoine S.A.G.I., la résiliation des conventions immobilières avec la S.G.I.M., puis avec la R.I.V.P. ont été autant d'occasions de qualifier nombre de ces logements du label S.R.U.

Enfin, il serait intéressant que nous disposions d'une information et d'une cartographie retraçant l'évolution de ces logements dits à loyer libre. Combien étaient-ils au moment de l'adoption de la loi S.R.U. ? Combien ont été conventionnés, dans quel cadre et avec quelles gammes de financements ? Combien subsistent, où et avec quels loyers moyens ? Bref, des questions simples qui pourront éclairer le jugement de l'assemblée parisienne.

Pour terminer mon propos, je me référerai, une fois n'est pas coutume, au candidat François HOLLANDE, qui nous invite, je le cite : "à ne pas esquiver ses responsabilités et à ne pas se trouver des excuses". La majorité parisienne actuelle dispose des compétences d'urbanisme et d'une très large latitude en matière de politique du logement. Ses recettes sont confortables, des atouts dont aucune majorité précédente ne disposait, je vous le rappelle.

Alors, une bonne fois pour toutes, assumez la responsabilité de vos choix en la matière, et le constat amer que se loger à Paris est devenu un parcours du combattant au coût très élevé.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour répondre aux orateurs et pour donner l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 15 G, je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons une délibération importante qui voit, dans le cadre de la délégation de compétence négociée avec l'État de façon annuelle, une enveloppe qui diminue année après année, et ceci est incontestable.

Les chiffres qu'ont annoncés M. Ian BROSSAT et Mme Marinette BACHE sont exacts. Oui, le budget de l'État au niveau national pour la politique de logement a baissé et continue à baisser.

Nous étions à plus de 800 millions. Nous finissons à 450 millions d'euros. Il est clair qu'au bout d'un certain temps, il nous semble difficile d'admettre le principe d'une quantité de production de logements sociaux équivalente avec une enveloppe qui aurait pu être divisée de 40 à 50 %. L'hypocrisie, ça suffit !

Il est clair que l'État, dans toutes ces périodes-là, a pu afficher des chiffres au niveau national extrêmement importants grâce à la mobilisation de l'ensemble des collectivités, qu'elles soient départementales ou municipales. Et

aujourd'hui, alors que la responsabilité de la politique du logement est une responsabilité nationale au nom du droit au logement inscrit dans la Constitution, force est de constater que sans les départements et les collectivités locales, on ne pourrait plus rien construire en France !

Petit à petit, il a fallu que les responsables locaux assument cette responsabilité devant la pression énorme de leurs propres habitants demandant des logements. Car oui, en France, il y a une crise du logement qui, pour le moins, ne fait que s'accroître compte tenu de la crise économique qui frappe de nombreuses familles. C'est d'ailleurs pour cela que le nombre de demandeurs de logement parisiens, ou sur l'Île-de-France en général, ne fait que croître. Il suffit de regarder encore une enquête récente publiée dans "Le Parisien", me semble-t-il samedi, où 60 % des personnes vivant dans le secteur privé dépensaient plus de 40 % de leurs revenus pour pouvoir se loger. Ceci les incite évidemment à venir s'inscrire comme demandeurs de logement sociaux.

Il faudra donc procéder, c'est un autre débat, à la limitation des loyers du secteur privé, sinon ces gens-là ne pourront plus avoir les moyens de vivre décemment.

Pour en revenir aux chiffres réels de possibilités diverses du budget national, Monsieur DUBUS, vous savez comme moi et vous le regrettez, je le sais, que 500 millions d'euros par an soient prélevés sur les fonds du 1 % patronal pour abonder le budget de l'A.N.A.H., cela s'appelle du pillage systématique et un détournement de fonds, j'ose le dire.

De la même façon, il y a un prélèvement et donc un détournement magistral de plus d'un milliard d'euros pour financer l'A.N.R.U. Ceci est scandaleux ! Ce sont les salariés qui financent la politique du logement social dans ce pays, l'argent des salariés, comme l'argent des locataires, en prélevant sur les propres recettes des bailleurs sociaux 250 millions d'euros par an. Ce sont les locataires qui financent eux-mêmes la construction du logement social dans ce pays : voilà où nous en sommes ! On racle les fonds de tiroirs. Ceci est inadmissible et il faudra que ça change !

En ce qui concerne la politique à travers le P.L.S. et les couches moyennes, je suis toujours surpris d'entendre les élus de l'U.M.P. parler de ça. Visiblement, ils ne savent pas de quoi ils parlent.

Qui est concerné par le mot "couche moyenne" ? Savent-ils à quoi correspondent les plafonds de ressources pour accéder à un logement de type P.L.S. ? Le logement P.L.S., et nous l'assumons, est totalement fait pour les couches moyennes, et beaucoup de certains, qui se considèrent couches moyennes, ont même droit à un logement PLUS en fonction de leurs ressources.

Ou alors vous parlez de personnes qui gagnent plus de 5.000 ou 6.000 euros par mois avec deux enfants. Certes, ils ont tout à fait le droit d'être Parisiens mais honnêtement, aujourd'hui la priorité des revenus des Parisiens est largement au-dessous. Nous assumons le fait de transformer 1.500 logements en logements P.L.S. destinés totalement aux couches moyennes.

Si vous parlez de logements de personnes qui gagnent plus que cela, c'est votre droit, mais ce n'est pas ceux qui ont aujourd'hui le plus de mal à se loger à Paris, convenons-en.

Monsieur MENGUY, je me réjouirais un peu moins vite que vous d'une proposition de M. SARKOZY, qui croit faire de bonnes affaires sur le dos de la Ville de Paris en voulant diminuer par deux les droits de mutation. Car peut-être que M. SARKOZY a oublié que l'État a une obligation de compensation vis-à-vis des collectivités, des départements, des dépenses, des recettes, et cela coûterait la bagatelle de 3,750 milliards d'euros au niveau national.

Et puis, je sais que M. SARKOZY n'est pas tout à fait au point sur sa connaissance du marché immobilier. Car le marché, Monsieur MENGUY, reprendra très vite la baisse des droits de mutation. Car ils vont chercher la capacité maximum de financement par le particulier dans son acquisition, et cela ne fera pas baisser les prix : ce sera un peu plus de marge pour les promoteurs. Voilà les conséquences d'une mesure simpliste de M. SARKOZY en matière immobilière.

Monsieur DUBUS, vous analysez avec professionnalisme la situation du logement parce que vous êtes un spécialiste que je reconnais bien volontiers. En même temps, je suis tout à fait d'accord pour fournir l'évolution de la cartographie de la présence du conventionnement successif de quelques logements que nous avons pratiqué sur le territoire parisien, mais je ne suis pas d'accord avec vous pour considérer que les logements de la S.A.G.I., qui sont rentrés dans le parc social avec juste raison - sinon nous aurions des listes d'attente qui seraient pires -, comme ceux de la R.I.V.P., et je crois que nous avons dans le cadre des renégociations des conventions avec la Ville fait perdurer de façon pérenne la présence des logements sur le territoire parisien au service des Parisiens dans leur globalité. En les conventionnant, nous avons fait là une mesure intéressante qui garantit la diversité sociale parisienne sur le long terme.

Bien évidemment, nous voterons le projet de délibération de 90 millions d'euros : cela va de soi mais objectivement, nous ne pourrons pas continuer comme cela, au détriment d'un budget municipal qui ne pourra pas faire face à l'énorme dépense complémentaire à caractère social pour compenser les effets de la crise sur la population parisienne.

Je regrette que nous ne pourrons financer que 4.500 logements neufs sur le territoire parisien avec 90 millions d'euros. J'aurais préféré en avoir 130 pour en faire 6.000, comme nous avons pu le faire il y a de cela deux ans.

Je voterai favorablement pour le vœu déposé par M. BROSSAT.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MANO.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 22 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 2 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 2 G).

Désignation de personnalités qualifiées dans un organisme.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose à présent de procéder à la désignation de personnalités qualifiées dans l'organisme suivant :

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 2 G) :

- Mme Patricia BARBIZET ;

- M. Michel ORIER ;

- Mme Delphine ERNOTTE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 2 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous arrêtons les travaux du Conseil général et du Conseil de Paris. Nous nous retrouvons demain à 9 heures pour le Conseil municipal.

(La séance est levée à dix-huit heures dix-sept minutes).

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Denis BAUPIN, Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées au sens du Règlement intérieur :

Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, Danielle SIMONNET.

Excusés :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Yves POZZO di BORGO.

Absents :

Mme Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DPA 5-G Approbation du principe de passation d'un accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel des sites municipaux et départementaux ne relevant pas des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture de gaz.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2012 DDEEES 29-G Subvention (35.000 euros) à l'association Parisien d'un Jour Parisien toujours (11e).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2012 DASCO 10-G Dotations (3.417 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DPA 7-G Convention de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris pour la réalisation de la modernisation des menuiseries du groupe scolaire Béranger (3e).

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2012 DASES 31-G Signature d'une convention tripartite avec la Fondation Caisses d' Epargne pour la Solidarité (7e) pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, et d'une convention pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour l'EHPAD Le Canal des Maraîchers (19e).

2012 DASES 60-G Subvention (4.500 euros) à l'association A.D.I.P.R. (Association pour la Diffusion de l'Information aux Préretraités et aux Retraités) (12e).

2012 DASES 61-G Subvention et convention (35.000 euros) avec la Fondation Claude Pompidou (1er).

2012 DASES 68-G Subvention (3.000 euros) à l'association Le Foyer Saint Laurent (10e).

2012 DASES 69-G Subvention et avenant à convention (10.000 euros) avec l'association Compagnie Alouette - ACM Ballet (14e).

2012 DASES 70-G Subvention (6.000 euros) à la Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris (18e).

2012 DASES 100-G Subvention (3.500 euros) à l'association Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'AP-HP (4e) au titre de 2012.

2012 DASES 109-G Versement du solde d'une participation différentielle au titre de l'activité réalisée en 2011 à dix associations et une fondation, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilités à l'aide sociale légale.

2012 DASES 110-G Subvention (4.500 euros) à l'association Astrée (13e).

2012 DASES 111-G Subvention (5.000 euros) à l'association Recherches et Rencontres (11e).

2012 DASES 121-G Subvention (5.000 euros) à l'association La Ville des Gens (19e).

2012 DASES 122-G Subvention (5.000 euros) à l'association Au bout du fil (15e).

2012 DASES 123-G Subvention (3.000 euros) à l'association 13 pour tous (13e).

2012 DASES 142-G Subvention (1.000 euros) à l'association Le Club Saint Denys au Marais (3e).

2012 DASES 143-G Subvention (500 euros) au club sportif Lancry (10e).

2012 DASES 144-G Subvention (5.000 euros) à la Compagnie Bouche à Bouche/Catherine Hubeau (14e).

2012 DASES 172-G Participation et convention (395.182 euros) pour le "Centre Local d'Information et de Coordination Paris Emeraude Nord-Est".

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2012 DASES 118-G Signature d'un marché avec la société Edenred France pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en oeuvre de la télégestion et du CESU.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2012 DDEEES 34-G Convention et subvention (37.000 euros) à l'association régie de quartier Paris Centre (3e).

2012 DDEES 64-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Le Mouvement des Entrepreneurs Sociaux (13e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2012 DASES 129-G Participation et convention (20.000 euros) avec l'association Les éclaireurs et éclaireuses de France (93160 Noisy le Grand).

2012 DASES 131-G Participation et convention (50.000 euros) avec l'association Vaincre l'autisme (11e).

2012 DASES 132-G Participation et convention (80.000 euros) avec Autisme 75 - Ile de France Sesame Autisme (13e).

2012 DASES 133-G Participation et convention (8.000 euros) avec l'association CLASS OPEN (91320 Wissous).

2012 DASES 135-G Participation et avenant n° 2 à convention (28.000 euros) avec l'association Espace Psychanalytique d'Orientations et de Consultations "l'EPOC" (19e).

2012 DASES 137-G Subvention (20 000 euros) à l'association Personimages (14e).

2012 DASES 145-G Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (11e).

2012 DASES 146-G Subvention (7.500 euros) à l'association Les Amis de Yanous ! (17e).

2012 DASES 155-G Subvention (2.000 euros) à l'Association des élèves interprètes français en langue des signes française (20e).

2012 DASES 157-G Subvention (7.500 euros) à l'Association Française pour la Lecture (93300 Aubervilliers).

2012 DASES 166-G Subvention (2.000 euros) à l'Union Nationale des Aveugles Radio-Amateurs de France (15e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2012 DASES 52-G Participation et avenant n° 2 à convention (750.000 euros) avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

2012 DASES 79-G Participation et convention (457.500 euros) avec les trois Espaces Dynamique Insertion parisiens.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DILT 5-G Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes pour un marché à bons de commande relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditatives et services annexes destinés aux véhicules des services de la Ville et du Département de Paris. Signature de la convention constitutive du groupement.

2012 DRH 6-G Augmentation des montants accordés au titre des CESU garde d'enfant.

2012 DRH 7-G Remises de dettes dues envers le Département de Paris par les agents.

2012 DRH 8-G Convention avec la Préfecture de Police permettant aux agents du Département de Paris d'accéder aux restaurants administratifs de la Préfecture de Police.

2012 DRH 9-G Modification de la délibération portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C du Département de Paris.

2012 DSTI 10-G Signature d'un avenant à la convention de groupement de commandes et lancement d'un marché de production et de diffusion audio et vidéo en 3 lots séparés.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DF 1-G Décision modificative d'investissement n° 1 du Département de Paris pour 2012.

2012 DF 2-G Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 du Département de Paris pour 2012.

2012 DF 11-G Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département de Paris pour 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DASES 21-G Subvention (10.000 euros) à l'association Médecins de l'Imaginaire (16e)

2012 DASES 23-G Subvention (20.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les maladies respiratoires (4e).

2012 DASES 27-G Subventions et avenant (44.145 euros) avec La Chapelle (18e), à l'association Quartier Saint Bernard (11e), Le Picoulet - Mission Populaire XIe (11e) et à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (19e).

2012 DASES 38-G Subvention et avenant n° 1 à convention (45.000 euros) avec l'association Dessine Moi Un Mouton (10e).

2012 DASES 64-G Modification des modalités d'organisation du travail des personnels de la DASES (personnels des centres médico-sociaux), en application des dispositions du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement/réduction du temps de travail et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de la Mairie et du Département.

2012 DASES 103-G Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association Actions Traitements (20e).

2012 DASES 104-G Subvention et avenant à convention (52.000 euros) avec l'association Tibériade (7e).

2012 DASES 105-G Subvention et convention (200.000 euros) avec l'AP-HP pour le programme Paris Santé Réussite : dépistage et traitement de la dyslexie et des troubles cognitifs de l'apprentissage.

2012 DASES 116-G Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2012 DFPE 11-G Participation et convention (218.907 euros) avec la fondation hospitalière Sainte Marie pour la gestion d'un centre de protection infantile (14e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012 DASES 46-G Subventions et avenant n°1 à convention (88.000 euros) avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

2012 DASES 95-G Participations et conventions/avenant (78.000 euros) avec la Croix Rouge Française pour son centre Le Moulin Joly (11e), et pour son centre Saint Germain Pierre Nicole (5e) et à l'association Prévention et Soins des Addictions pour son centre d'accueil le Kaléidoscope (19e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2012 DASES 55-G Subvention et avenant à convention (41.860 euros) avec l'association Hors La Rue (Montreuil 93100).

2012 DPA 10-G Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec Damien Brambilla Architecte, associé à La Gare Architectes, Alice Mahin Paysagiste et NR Conseil, dans le cadre de la création d'une unité de vie pour 12 adolescents, 26, rue Levert (20e).

M. Romain LEVY, rapporteur.

2012 DLH 1-G Marché à bons de commande pour des prestations de diagnostics techniques dans les propriétés départementales situées à Paris et en Ile-de-France, dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2012 SG 2-G Subvention (10.739 euros) à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2012.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012 DDEEES 62-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Durapole Paris (18e).

2012 DDEEES 65-G Subvention (250.000 euros) avec avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2010-2012 de partenariat avec l'association Agoranov.

2012 DDEEES 67-G - DPVI 412-G Subvention à Lafayette Accueil (6.000 euros) pour l'accompagnement du projet de ferme urbaine U-Farm (20e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DDEEES 58-G Subvention et convention (370.000 euros) avec la Fondation Voir et Entendre (12e) pour l'accompagnement des entreprises innovantes de l'Institut de la Vision.

2012 DDEEES 59-G Subvention et convention (50.000 euros) avec la Fondation Voir et Entendre (12e) pour l'incubateur de l'Institut de la Vision.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DA 2-G Marché à bons de commande de travaux de revêtements sols souples intérieurs.

2012 DA 7-G Lancement de marchés à bons de commande pour la maintenance et la réparation des installations de type mécanique, relevant du budget municipal et départemental, dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments, en 4 lots séparés.

2012 DA 9-G Approbation du lancement d'accords-cadres multi-attributaires pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments relatif à la réalisation de travaux de menuiserie, des marchés subséquents, ainsi que des marchés à bons de commande mono-attributaire pour des travaux de menuiserie et parquetage.

2012 DAJ 3-G Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 6 mars 2012.

2012 DAJ 15-G Dispositions en matière de passation des marchés publics d'un montant inférieur à 15.000 euros HT.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DFPE 13-G Indemnité de présence aux représentants des assistants maternels et familiaux.

2012 DFPE 14-G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture, la livraison et si nécessaire, le montage et la démonstration de lits, mobiliers et modules en mousse destinés aux établissements de petite enfance de la Ville et du Département de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012 DDEEES 39-G Subvention (221.700 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris

2012 DDEEES 57-G Modalités de lancement et d'attribution du marché relatif à l'accompagnement d'un projet professionnel pour les cadres seniors.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012 DDEEES 11-G Subvention et convention (340.000 euros) avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7e).

M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA, rapporteurs.

2012 DDEEES 60-G Adhésion du Département de Paris (11.960 euros) à l'association Nos Quartiers ont des Talents.

M. Christian SAUTTER et M. Didier GUILLOT, rapporteurs.

2012 DASES 63-G Subvention (15.000 euros) à la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (19e).

2012 DASES 76-G Subvention et avenant n° 1 à convention (233.974 euros) avec Coup de main et participation (72.150 euros) au financement d'une maraude spécialisée dans un cadre conventionnel.

2012 DASES 83-G Subvention et convention (9.000 euros) avec l'association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse Rencontres (14e) pour son action de formation sociolinguistique extensive.

2012 DASES 84-G Participation et convention (15.000 euros) avec l'association Emmaüs Défi (14e) pour son programme de téléphonie solidaire.

2012 DASES 86-G Subvention (10.200 euros) à l'association franco-chinoise Pierre Ducerf (3e).

2012 DASES 89-G PDIE. Participation et convention (62.142 euros) avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale, relative à l'animation d'ateliers d'accompagnement à la création d'activité et à des bilans d'étape individuels post création au bénéfice d'allocataires du Revenu de Solidarité Active .

2012 DASES 90-G Participation et convention (23.718 euros) avec l'association Mi-Fugue Mi-Raison relative à l'animation d'un atelier de redynamisation en direction des allocataires parisiens du revenu de solidarité active.

2012 DASES 91-G Participation et avenant n° 1 à convention (80.000 euros) avec l'association l'espace psychanalytique d'orientation et de consultations relative au soutien psychologique et à la remobilisation d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active.

2012 DASES 92-G Participation et convention (254.000 euros) avec l'association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation, pour une action de soutien psychologique et de remobilisation d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active.

2012 DASES 96-G Subvention (5.619 euros) à l'association Comité local de l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris (20e).

2012 DASES 97-G Subvention (5.000 euros) à l'association Les Ateliers du Chaudron pour l'action Théâtre Moteur (11e).

2012 DASES 102-G Participation et avenant n°2 à convention (31.000 euros) avec l'association Centre Alpha Choisy (13e) pour son action sociolinguistique et d'accompagnement socioprofessionnel en faveur d'allocataires parisiens du RSA.

2012 DASES 106-G Participation et avenant n° 1 à convention (16.000 euros) avec l'association Droits d'Urgence (10e) pour le financement de l'action de ses permanences juridiques dans les associations qui accueillent des personnes démunies.

2012 DASES 108-G Subvention et avenant n°1 à convention (26.000 euros) avec le Mouvement pour la réinsertion sociale (13e) association de soutien et d'aide aux sortants de prison pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison.

2012 DASES 120-G Mise à disposition des locaux, 106-108, rue Curial (19e) au profit de l'association une Chorba pour tous par la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012 DAJ 4-G Communication de la liste des marchés attribués du 1er janvier 2012 au 8 février 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Vote spécifique.

MM. Pierre MANSAT et Jean-Jacques GIANNESINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SG 2-G Subvention (10.739 euros) à l'Union des Conseillers Généraux de France pour 2012.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Comm	n° définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	1		Exécutif		CG	A	DA 17 G	Amendement technique	MONTACIE	Adopté	19-mars
2e	2e	2	10	PS-RGA	BLUMENTHAL, CHARNOZ	CG	Vnr	-	Sauvegarde de l'emploi des salariés de la société Surcouf	SAUTTER	Adopté	19-mars
2e	2e	3	11	PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Restructuration du bureau de Poste Paris gare du Nord	SAUTTER	Adopté	19-mars
6e	6e	4	12	PS-RGA	DAGOMA	CG	Vnr	-	Fermeture du centre médical et dentaire du Louvre	LE GUEN	Adopté	19-mars
6e	6e	5	13	PS-RGA	DARGENT	CG	Vnr	-	Nomination du Pr Philippe JUVIN en qualité de chef de service des urgences de l'hôpital Georges Pompidou	LE GUEN	Adopté	19-mars
6e	6e	6	14	EELVA	BAUPIN	CG	Vnr	-	Dangers de l'usage du perchloroéthylène dans les pressings pour les travailleurs et les riverains	LE GUEN	Adopté	19-mars
6e	6e	7	15	PCF-PG	LHOSTIS	CG	Vnr	-	Etudes sur la cohorte de nouveau-nés parisiens	LE GUEN	Adopté	19-mars
6e	6e	8	16	PCF-PG	SIMONNET, LHOSTIS	CG	Vnr	-	Réouverture du centre de santé Saint-Victor	LE GUEN	Adopté (amendé)	19-mars
6e	6e	9	17	PCF-PG	BECKER	CG	Vnr	-	Poursuite des activités du centre de santé du Moulinet (13e)	LE GUEN	Adopté	19-mars
6e	6e	10	18	PCF-PG	BECKER	CG	Vnr	-	Mise en oeuvre du projet Austerlitz et ses incidences sur les bâtiments de l'hôpital Pitié-Salpêtrière	LE GUEN	Adopté	19-mars
1ère	6e	11	19	UMP-PA	ALPHAND, DREYFUSS	CG	Vnr	-	Liste des logements relevant du parc de logements de l'AP-HP	LE GUEN	Adopté	19-mars
1ère	6e	12	20	UMP-PA	ALPHAND, DREYFUSS	CG	Vnr	-	Transparence sur les critères utilisés par l'AP-HP	LE GUEN	Adopté	19-mars
1ère	6e	13		UMP-PA	ALPHAND, DREYFUSS	CG	Vnr	-	Fin des dérivés dans l'occupation des logements de l'AP-HP	LE GUEN	Rejeté	19-mars
Séance	6e	13a	21	Exécutif		CG	Vnr		Reintégration d'un agent d'entretien au sein du collège Robert Doisneau	TROSTIANSKY	Adopté	19-mars
2e	7e	14		PCF-PG	SIMONNET, MANSAT	CG	Vnr			BROSSEL	Retiré	19-mars
8e	8e	15	22	PCF-PG	BROSSAT	CG	V	DLH 2 G	Niveau des crédits délégués par l'Etat pour le logement social	MANO	Adopté	19-mars

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

Comm	n° de l'ordre du jour	N° adopté	Groupe de rattachement	CA CG	A Vnr	n° de l'ordre du jour	Objet	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-SEA		UMP-PA		UNANIMITE	
									CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
1ère				CG		DA 8G												
1ère	1		Exécutif	CG	A	DA 17 G	Aménagement technique	Adopté										X
1ère				CG		DREES 31G												X
1ère				CG		DREES 66S												X
2e	2	10	PS-SEA	CG	Vnr		Sauvegarde de l'emploi des salariés de la société Surocif	Adopté										X
2e	3	11	PCF-PG	CG	Vnr		Restructuration du bureau de Poste Paris 9ème du Nord	Adopté										X
3e				CG		DVD 24G												X
6e				CG		DASES 14G												X
6e				CG		DASES 14G												X
6e				CG		DASES 16S												X
6e	4	12	PS-SEA	CG	Vnr		Fermeture du centre médical et dentaire du Louvre	Adopté										X
6e	5	13	PS-SEA	CG	Vnr		Nomination du Pr Philippe AUVIN en qualité de chef de service des urgences de l'hôpital Georges Pompidou	Adopté										X
6e	6	14	EELVA	CG	Vnr		Devis de l'usage du perchroéthylène dans les pressings pour les travailleurs et les mercantis	Adopté										X
6e	7	15	PCF-PG	CG	Vnr		Etudes sur la cohérence de nouveaux métiers	Adopté										X
6e	8	16	PCF-PG	CG	Vnr		Renouveau de l'unité de santé Saint-Victor	Adopté (amendé)										X
6e	9	17	PCF-PG	CG	Vnr		Poursuite des activités du centre de santé de Meilleville (13e)	Adopté										X
6e	10	18	PCF-PG	CG	Vnr		Mise en œuvre du projet Austerlitz et ses incidences sur les bâtiments de l'hôpital Pitié-Salpêtrière	Adopté										X
6e	11	19	UMP-PA	CG	Vnr		Liste des logements relevant du parc de logements de l'AP-HP	Adopté										X
6e	12	20	UMP-PA	CG	Vnr		Transparence sur les critères utilisés par l'AP-HP	Adopté										X
6e	13		UMP-PA	CG	Vnr		Fin des travaux dans l'occupation des logements de l'AP-HP	Rejeté	X									X
6e	13a	21	Exécutif	CG	Vnr	DASES 14G		Adopté										X
6e				CG		DU 12 G												X
6e				CG		DU 17 G												X
6e	15	22	PCF-PG	CG	V		Niveau des crédits alloués par l'Etat pour le logement social	Adopté										X

Annexe n° 3 - Absences des élus en formation de conseil général en 2011.

M. Pierre AIDENBAUM : absence non-excusee (1), M. David ASSOULINE : absence non-excusee (1), Mme Marie-Chantal BACH : absence excusee (1), Mme Yamina BENGUIGUI : absences non-excusees (3), Mme Dominique BERTINOTTI : absence non-excusee (1), Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER : absence excusee (1), M. Jean-Bernard BROS : absences non-excusees (2), Mme Colombe BROSSEL : absence excusee (1), Mme Delphine BURKLI : absence non-excusee (1), M. Jean-Pierre CAFFET : absence non-excusee (1), Mme Marie-Claire CARRERE-GEE : absence excusee (1), M. Pierre CHARON : absence excusee (1), Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT : absences excusees (2), M. Yves CONTASSOT : absence non-excusee (1), Mme Rachida DATI : absence excusee (1), absence non-excusee (1), M. Bernard DEBRE : absences non-excusees (3), Mme Catherine DUMAS : absence non-excusee (1), M. René DUTREY : absence non-excusee (1), Mme Léa FILOCHE : absence excusee (1), Mme Mireille FLAM : absence non-excusee (1), M. Claude GOASGUEN : absence excusee (1), M. Philippe GOUJON : absence excusee (1), Mme Marie-Laure HAREL : absences excusees (2) absence non-excusee (1), M. Eric HELARD : absence excusee (1), absences non-excusees (2), Mme Valérie HOFFENBERG : absences non-excusees (3), Mme Halima JEMNI : absence non-excusee (1), M. Bruno JULLIARD : absence non-excusee (1), M. Patrick KLUGMAN : absence non-excusee (1), Mme Brigitte KUSTER : absence non-excusee (1), Mme Christine LAGARDE : absences non-excusees (3), M. Pierre LELLOUCHE : absences non-excusees (2), M. Roger MADEC : absence non-excusee (1), M. Etienne MERCIER : absence non-excusee (1), M. Christophe NAJDOVSKI : absence excusee (1), Mme Françoise de PANAFIEU : absences excusees (2), absence non-excusee (1), Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN : absence excusee (1), Mme Firmine RICHARD : absences non-excusee (2), M. Richard STEIN : absence excusee (1), Mme Anne TACHENE : absence excusee (1), absence non-excusee (1), M. Jean TIBERI : absence excusee (1), absence non-excusee (1), Mme Catherine VIEU-CHARIER : absence excusee (1), Mme Sylvie WIEVIORKA : absences non-excusees (2).

Total : 64 absences, dont 22 excusees au sens du règlement interieur.